

LA PARTICIPATION DES JEUNES A LA VIE DE LA CITE

**ACTES DE LA RENCONTRE
DEPARTEMENTALE DU 5 JUIN 1996**

Editeur : Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports du Haut-Rhin
Textes et interventions rassemblés par Michel KOEBEL,
avec la collaboration de Anne BENOIT - COLMAR - SEPTEMBRE 1996

La photographie de couverture a été prise par le Journal « L'Alsace » au cours de la rencontre.

PREFACE

Proposer un rassemblement d'acteurs sociaux sur un thème particulier constitue l'occasion d'un temps de formation pour tous les participants. De ce moment de réflexion, émergeant d'une pratique professionnelle ou bénévole particulièrement exigeante en temps et en énergie, d'expériences différentes et souvent complémentaires, peuvent naître des idées et des enseignements qui méritent d'être portés à la connaissance du plus grand nombre.

La participation des jeunes à la vie de la cité est, de surcroît, un sujet de plus en plus souvent évoqué dans les politiques et actions menées en direction de la jeunesse par les maires, les chefs d'établissements scolaires et les responsables associatifs.

La publication de ces actes a ainsi logiquement suivi la tenue de la rencontre, en ayant pour ambition de contribuer au développement qualitatif des expériences de participation des jeunes.

Monsieur Bernard GRUNWALD

Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports

Je sais qu'il y a beaucoup d'adjoints au Maire, de conseillers municipaux, d'enseignants et de responsables d'associations qui sont dans la salle. Je voudrais simplement donner quelques indications sur la participation en début de séance. Les derniers pointages que nous avons pu faire à partir des personnes qui sont inscrites et qui sont effectivement déjà passées à l'accueil, sachant qu'il y a encore une file d'une dizaine de personnes actuellement à l'entrée : trente deux communes sont représentées soit par des adjoints, conseillers municipaux ou fonctionnaires municipaux, parmi lesquels les trois plus grandes communes du département. Comme notre invitation ne concernait que les communes de plus de 1 500 habitants, nous pouvons dire que près de 40% des communes invitées ont répondu à notre invitation, ce qui représente une part non négligeable, un bon tiers de la population haut-rhinoise.

36 associations sont présentes ou représentées, associations de jeunesse et associations sportives et 11 établissements scolaires sont également représentés soit par des enseignants, soit par les responsables des foyers socio-éducatifs.

Je passe la parole à Monsieur Marc SCHITTLY qui, en tant que président de l'association de gestion du centre sportif régional, a l'intention de nous souhaiter la bienvenue.

MONSIEUR Marc SCHITTLY
Vice-Président du Conseil Général
Président du Conseil Départemental des Sports

Monsieur le Préfet,
Monsieur le Directeur Départemental de Jeunesse et Sports,
Cher ami Charles BUTTNER, qui présidez au Conseil Général la Commission Jeunesse dans cette assemblée,
Madame GISSINGER, de l'Association des Maires,
Monsieur le délégué du FAS,
Chers participants au colloque « La participation des jeunes à la vie de la cité ».

Je suis heureux de pouvoir vous accueillir au Centre Sportif Régional d'Alsace en ma qualité de Président de cet équipement réalisé par le Conseil Général du Haut-Rhin, présidé par Jean-Jacques WEBER.

Durant toute la journée, vous aurez l'occasion de discuter et de débattre autour d'un sujet qui m'interpelle à titre personnel au-delà de mes missions publiques actuelles.

En effet, je ne peux pas oublier que durant près de six ans, j'ai présidé le Conseil Mulhousien des Mouvements de Jeunesse et que j'ai aussi été l'un des vice-présidents fondateurs du Conseil Régional des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire, donc un acteur « jeune » dans sa cité et sa région, afin de les faire progresser pour les générations montantes.

Mon collègue, Charles BUTTNER, va certainement préciser l'approche et la philosophie actuelle de notre assemblée départementale sur l'objet qui vous rassemble aujourd'hui et dont je tiens à féliciter les initiateurs.

En ouverture de vos travaux, je ne peux passer sous silence les réflexions que j'ai émises dans le cadre d'un Diplôme d'Etudes Approfondies autour du thème « La consultation des associations par l'administration ».

Prenant appui sur ma propre expérience dans le domaine de la jeunesse, j'ai souligné que :

- cette consultation était nécessaire, indispensable même pour la jeunesse et ses représentants afin que les élus et les administrations en charge des problèmes communaux soient en phase avec celle-ci,

- cette consultation était difficile dans la mesure où les élus émanaient du suffrage universel, que les représentants des mouvements de jeunesse étaient désignés par leurs pairs, d'où une légitimité plus faible.

Malgré tout, il appartenait à ces derniers de faire valoir la dynamique de la jeunesse dans leur relation avec l'administration et les élus, afin de permettre la progression des dossiers.

Je souhaite que cette journée consacrée « aux jeunes dans la cité » porte ses fruits et contribue à votre épanouissement personnel.

Monsieur Charles BUTTNER
Conseiller Général
Président de la Commission Jeunesse et Vie en Société

Alors, en ce qui me concerne et pour introduire cette journée, c'est vrai qu'il faut constater que le dialogue avec la jeunesse apparaît effectivement difficile à organiser, non pas dans le contact que l'on peut avoir avec les jeunes parce que celui-ci, finalement, relève des capacités de chacun, mais en fait plutôt dans le sens de trouver des jeunes qui représentent, qui sont en fait des porte-parole de l'ensemble de ceux qu'ils pourraient représenter.

Et là effectivement, au niveau du Conseil Général, c'est une difficulté particulière. C'est pour ça que depuis de nombreuses années, nous avons pris le parti d'avoir un partenaire qui est censé, lui, représenter la jeunesse, c'est le Conseil Départemental des Mouvements et Institutions de Jeunesse. Partant de cette prise de données, on a en fait choisi non pas de chercher à tout prix le dialogue, mais en fait plutôt de créer l'action et dans le cadre de ces actions, de servir à la fois notre jeunesse mais aussi d'avoir un contact avec elle.

C'est ainsi que, au niveau de cette action et en partenariat avec beaucoup d'institutions et en particulier l'Etat et j'y reviendrai, nous avons mis en place quatre grandes actions.

Il s'agit tout d'abord d'opérations que vous connaissez d'ailleurs qui concernent le logement des étudiants d'abord et, depuis maintenant quelques mois, l'assemblée départementale a décidé de l'étendre à tous les jeunes. Donc faciliter l'accès au logement de notre jeunesse.

Une autre grande préoccupation qu'on a décelée et que tout le monde reconnaît et comprend, c'est en fait l'accès à l'emploi. C'est ainsi qu'on a cherché également à trouver une réponse pour les jeunes les plus en difficulté, pour les moins de 26 ans, et qui s'appelle « réponse emploi ». Je ne m'étendrai pas davantage parce que cela fait l'objet d'autres publications.

Nous avons aussi cherché à agir dans le domaine de la sécurité, en particulier de la sécurité routière de nos jeunes, et c'est ainsi qu'une opération remarquable et d'ailleurs unique en France démarre dès le collège avec effectivement cette participation à l'attestation de sécurité routière de premier et de deuxième niveau et ensuite la préparation au permis de conduire. Ça démarre avec l'opération qui s'intitule « cyclo-jeune », en collège, et qui est remarquable, mais je ne m'étends pas là-dessus, et qui se continue par « volant-jeune ».

Une autre des grandes préoccupations de la jeunesse, c'est effectivement les risques auxquels elle est exposée et en particulier les toxicomanies. C'est ainsi que là aussi on a mis en place une action de grande envergure qui consiste d'abord à mettre en place une prévention. A vous de proposer à tous d'intervenir en tant que spécialistes avec nous, pour organiser des actions de prévention que ce soit en milieu scolaire ou en milieu associatif. Et aussi de mailler l'ensemble du département de points d'accueil où les jeunes en difficulté, leurs familles, peuvent trouver des ressources.

Pour revenir au thème de la journée, qui est, en fait, la participation des jeunes à la vie de la cité, je reprendrai d'abord mon expérience en tant que maire de Riedisheim

et c'est pour cela aussi que je suis à cette journée, puisque nous avons un conseil municipal enfants depuis 6 ans et depuis cette année un conseil municipal des jeunes.

Ce que j'ai constaté, c'est, il me semble, qu'il y a là aussi un genre de baisse de vocation de ces enfants ou de ces jeunes à représenter leurs pairs. Et c'est pour ça que cette journée me semble importante parce que cette baisse de vocation m'en rappelle une autre ; c'est celle, en fait, de ceux qui sont censés nous représenter nous, les adultes, notamment dans les communes. Et on voit bien que l'élu est depuis de nombreuses années la cible de tous les médias, est celui qui commet beaucoup de fautes vis-à-vis de la société ; finalement, on se pose la question : « est-ce que cela vaut la peine effectivement de s'exposer à de tels risques, d'aller vers une telle abnégation que de vouloir être un élu ? ». Donc cette interrogation m'interpelle réellement au niveau des jeunes quand je vois que la campagne électorale qui a eu lieu dans nos écoles, finalement, a été peu suivie, bien qu'activée par ceux qui y étaient candidats, et je me demande là aussi s'il n'y avait pas simplement copie du comportement adulte, par exemple de leurs parents qui les poussaient. Et parallèlement à ça, finalement, une participation relativement faible aux élections.

Alors, cette réelle difficulté qui m'apparaît là, je l'ai sentie ensuite dans le travail, dans les travaux de ces conseils municipaux enfants et jeunes et la vraie difficulté, en fait, c'est de trouver au-delà de la réflexion, de la discussion avec les enfants et les jeunes, quelles actions développer. Et là je reviens au choix fait par le Conseil Général, celui d'agir avec les jeunes, pour les jeunes, pour effectivement trouver des lieux de dialogue. C'est pour cela que cette après-midi, en particulier, le Directeur du service Actions Jeunes du Département sera des vôtres, c'est pour cette raison d'imaginer comment on peut mieux motiver notre jeunesse à participer à la vie de la cité que cette journée m'intéresse tout particulièrement parce que peut-être on y trouvera des idées nouvelles, peut-être que le Conseil Général pourra trouver ici des méthodes pour vous aider tous à être effectivement plus proches de cette jeunesse, pour qu'elle participe effectivement à la construction de notre cité. Voilà, je ne vais pas en dire plus.

En tous cas, je félicite le Directeur Départemental d'avoir organisé cette journée parce que elle est d'importance et je le dis souvent quand je suis amené à intervenir, je cite souvent Gaston RENOUVIER, parce que ses phrases me semblent si simples, mais tellement belles, sur lesquelles on peut disserter, puisqu'en fait ça a été l'un de mes premiers sujets de dissertation quand j'ai fait mes études de professeur d'éducation physique, c'était même le tout premier et il s'intitulait tout simplement « un monde où l'enfant n'est pas servi en premier est un monde qui ne mérite pas de lendemains ». Alors je crois que nous travaillons pour nos lendemains. En tous cas, merci pour ce que vous ferez, pour ce que nous saurons mieux faire pour notre jeunesse à l'issue de cette journée.

Madame Dominique GISSINGER

Vice-Présidente de l'Association des Maires du Haut-Rhin

Monsieur le Préfet, Monsieur le Directeur Départemental de Jeunesse et Sports, Messieurs les vice-Présidents du Conseil Général, Mesdames et Messieurs les élus et Présidents d'associations et participants. C'est vrai que, pour nous les Maires, cette question de la participation des jeunes à la vie de notre cité est une question vitale dans nos communes. Je devrais même dire la question de la « place » des jeunes dans notre cité, en effet, il y a ceux qui participent de toute façon. Et il y a toute la foule des autres qui vient d'être évoquée dans une autre intervention.

Et je crois que nous sommes uniquement au stade des interrogations. Puisque les jeunes, par essence, changent : ils sont mouvants, ce ne sont jamais les mêmes et nous sommes toujours en train de nous interroger à leur sujet. Par exemple pour savoir comment trouver des moyens. D'une part les moyens financiers pour proposer des structures. Mais ce n'est pas suffisant. Il faut aussi des moyens humains pour animer, accompagner, éventuellement encadrer, - en sachant très bien que les jeunes n'aiment pas être encadrés -. Le bénévolat vient juste d'être évoqué tout à l'heure par Monsieur BUTTNER. Effectivement, les personnes prêtes à s'engager sont rares, qu'elles soient adultes ou qu'elles soient jeunes. Faut-il alors proposer et employer du personnel pour donner ces moyens ? Oui beaucoup de questions se posent. Le Conseil Général se les est posées. Mais on se les pose aussi dans d'autres structures, comme les comités de prévention de la délinquance, les recherches pour le travail et contre le chômage, etc.

Et puis, les jeunes ne sont pas seulement notre avenir, ils sont leur avenir. Ils sont face à la construction de cet avenir qui les angoisse. Et je crois que c'est peut-être cela qui nous fait ressentir cette difficulté à avancer et à proposer quelque chose. Parce que beaucoup ne savent pas où ils vont. Alors, que faire ? Proposer quoi ? A-t-on des solutions ? Comment répondre aux attentes des jeunes en sachant qu'elles ne sont pas toujours exprimées, et qu'elles sont changeantes ? Nous nous trouvons devant une mouvance de situations, de désirs, d'attentes multiples, et c'est sûrement là aussi que réside la difficulté.

Et puis; s'il y a la « place dans la cité », il y a aussi la « place au milieu des autres ». Certains participent, jouent le jeu. Mais je crois qu'il faut aussi se poser la question de tous les autres. Comment leur faire comprendre et comment comprendre avec eux que, effectivement, ils ont tous un intérêt à participer et que, pour tous, il y a une place ?

Alors, de nombreuses associations, de regroupements, d'élus se posent ces questions et cherchent à y répondre. Je vais moi-même proposer quelque chose au Conseil Général : au niveau des personnes âgées, on a créé, dans les différents cantons, des pôles gérontologiques qui regroupent tous les groupements de réflexion et de soins. Alors pourquoi ne créerait-on pas dans les différents cantons (ou peut-être faudrait-il voir un autre découpage) des « pôles jeunesse ». Afin de regrouper toutes ces réflexions qui se font ces temps-ci, y compris autour des problèmes de santé et de toxicomanie.

D'une certaine façon, aujourd'hui, nous faisons déjà un premier pas dans ce genre de réflexion. En fait nous aurons là simplement quelques pistes. Car nous avons des foules de questions les uns et les autres. Alors je remercie les participants à cette journée en espérant qu'effectivement ce sera un pas vers des réponses. En sachant bien que ... pour ces questions nous n'aurons jamais « la » solution. Parce que nos jeunes, ce seront toujours des nouveaux jeunes. Et il faudra toujours continuer. Et c'est peut-être ça la vie et c'est peut-être ça la mouvance de la jeunesse. Alors je vous remercie de participer à cette journée pour y réfléchir.

Autres interventions de Madame GISSINGER au cours de la rencontre :

Vous me demandez ce qu'il en est au niveau de l'Association des Maires à propos de la place des jeunes dans la cité et de la mise en place des « pôles jeunesse » avec le Conseil Général. Je vous remercie de votre question qui introduit la réflexion que j'allais faire maintenant. C'est vrai que ce matin, j'arrivais en tant que maire qui a des questions à se poser vis-à-vis de ces jeunes. Avant de continuer, je dois dire l'intérêt que j'ai pu prendre à cette journée. Et je tiens vraiment à remercier ceux qui sont là aujourd'hui. J'étais là depuis le matin et je n'ai pas vu passer le temps. C'étaient des débats passionnants et je trouve qu'on a déjà mis les jalons de ce « pôle jeunesse » dont je parlais puisqu'étaient réunis ici des intervenants de toutes sortes qui s'intéressent aux jeunes.

Mais beaucoup d'autres encore s'intéressent aux jeunes. Aussi faut-il sûrement pousser plus loin cette réflexion de coordination. Je sais que cette idée, en fait, est relativement neuve, puisque le mot « pôle jeunesse », ce matin, je l'ai employé pour la première fois devant le représentant du Conseil Général. Par contre, j'ai la ferme intention de ramener vos demandes et vos préoccupations au niveau de l'Association des Maires, car il est très important que nous puissions avancer plus loin notre recherche au sujet des jeunes. En effet, si nous n'en sommes pas vraiment au début, nous en sommes au stade où l'expérimentation doit aller un peu plus loin.

Et on touche là la question qui a été posée plusieurs fois : « Que faut-il faire pour introduire les conseils de jeunes ? Faut-il légiférer ? ». Pour en parler, il nous manquait ici des parlementaires, car ce n'est pas nous qui légiférons. Mais l'Association des Maires comprend quelques parlementaires. Il faudra leur poser la question. Une loi n'est pas forcément contraignante, par contre elle peut être terriblement incitative et rassurer certains élus qui, sans elle, auraient peur de lancer des conseils de jeunes. Ils auraient peut-être peur d'être mal perçus par rapport à leurs administrés.

Or je crois que le temps où nous, adultes, prenions des décisions pour ce qui est bon pour les jeunes, ce temps commence tout doucement à être révolu. Il est quand même intéressant de leur poser la question, aux jeunes. Reste après à en débattre.

Certains s'inquiètent du fait que faire participer ainsi les jeunes risque de les « politiser » au sens « partisan » du terme. Mais je crois que dans le cadre des relations que l'on a avec les jeunes, (comme probablement d'ailleurs dans les conseils de la plupart des petits villages) la politique ne vient pas sur le tapis. Les jeunes ont avant tout quelque chose à dire au sein de ce qu'ils vivent. Dans les

conseils municipaux de petits villages, on pense d'abord à l'intérêt de sa commune avant de faire ... en fait ... j'allais dire « avant de faire de la politique », mais j'allais dire une grosse bêtise. Car « on fait de la politique » au sens propre et pur du terme, c'est-à-dire qu'on regarde ce qui se vit dans sa ville et qu'on agit pour le bien public. C'est le sens du mot « politique ». On fait rarement de la politique de partis au sein des petits villages.

Aussi je pense qu'il faut plutôt comparer ce qui peut se passer au niveau des conseils de jeunes à ce qui se passe effectivement dans la plupart des villages où les élus ne pensent qu'à l'intérêt de leur commune. Je pense que, quand on leur donne la parole, les jeunes pensent d'abord à ce qu'ils vont vivre. Ils pensent d'abord à ce qu'ils ressentent par rapport à leurs activités, à leur village. Le reste viendra après, éventuellement après 18 ans. A ce moment-là, ils auront peut-être pris le temps de réfléchir, de se former, et de choisir en conséquence dans quelle direction ils se dirigent. Avoir participé plus jeunes leur aura donné du recul.

Encore une parenthèse. Beaucoup de tranches d'âge ont été évoquées. Les 9-13 ans, en fait ce sont les scolaires. Dans ce cas ce sont aussi les relations municipalité/école qui sont, elles, souvent déjà bien avancées. Après, il y a les 13-18 ans, les pré-adultes, avec lesquels il y a encore beaucoup de travail je crois ; c'est là, d'ailleurs vous l'avez dit, qu'il y en a le moins pour participer. C'est là que se posent le plus de questions.

Les autres, les 18-25, ce sont déjà des jeunes adultes. Ils ont leur mot à dire, ils ont le droit de vote, ils pourraient participer aux Conseils Municipaux. Et je dois transmettre mon expérience à ce sujet, dont je pense qu'elle est assez commune. Pour les dernières élections municipales, il y a un an, avec mes collègues, nous cherchions des jeunes pour les inscrire sur notre liste. Nous aurions bien aimé avoir un jeune de cette tranche d'âge avec nous. Eh bien, nous n'y sommes pas arrivés !

Et je crois que l'un des intérêts d'avoir fait, de faire, et de susciter ces conseils consultatifs de jeunes, ces conseils municipaux de jeunes, serait peut-être déjà d'ouvrir la voie. D'ailleurs certains jeunes, dans l'assistance, ont dit qu'ils étaient déçus quand il n'y avait rien « après » les conseils de jeunes. Alors ce serait peut-être la solution. Car, « après », les Conseils Municipaux leur seront ouverts et ils arriveront avec des idées, des moyens de travailler. Je crois qu'on pourrait de cette façon abaisser la moyenne d'âge de nos conseils municipaux. Et je vais conclure par une boutade ... « de même que nous manquons de femmes, nous manquons de jeunes dans les conseils municipaux ! ».

Monsieur François BARTHELME

Délégué Régional Alsace du Fonds d'Action Sociale

Mesdames, Messieurs, vous êtes présents ici parce que vous vous intéressez à la jeunesse comme partenaire. Pour vous, la parole des jeunes, la concertation avec la jeunesse, est un axe fort. Pour vous la réflexion sur de nouveaux espaces de participation sociale des jeunes aux décisions qui concernent leur vie et leur environnement est une chose importante.

Qu'il s'agisse du champ associatif, des établissements scolaires ou des municipalités, de nombreux lieux ont été créés et fonctionnent, dont l'objectif est de promouvoir, de favoriser la participation des jeunes aux décisions qui concernent leur vie. Ces lieux, dans leur diversité de nature ou d'objectifs, peuvent participer à l'intégration de l'ensemble des jeunes, sans distinction d'origine, au fonctionnement démocratique de la société. Ils constituent des lieux de dialogue, de consultation, mais aussi des lieux d'apprentissage de la vie démocratique et de ses règles.

L'intérêt porté par notre établissement, le Fonds d'Action Sociale, au développement de ces espaces de participation est surtout motivé par son souci de voir y participer aussi les jeunes issus des couches défavorisées et les jeunes d'origine immigrée, aux côtés des jeunes d'autres milieux sociaux. C'est pour nous le panachage, l'échange et l'apprentissage de la négociation qui permettra à tous les jeunes cette ouverture vers une société complexe, qui évitera à certains jeunes de verser dans les tentations de repli ou d'exclusion communautaire.

Le développement de ces espaces de participation, leur optimisation au regard de ces objectifs demande certaines conditions qui ne peuvent faire l'économie des échanges d'informations et des formations des acteurs jeunes et adultes de cette dynamique. Et des initiatives comme cette rencontre départementale oeuvrent dans ce sens. Nous les avons toujours soutenues et nous continuerons à les soutenir.

Monsieur Cyrille SCHOTT

Préfet du Haut-Rhin

Lorsque Monsieur GRUNWALD, le Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports, m'a proposé d'ouvrir cette journée, j'ai accepté très volontiers car il s'agit d'une journée importante et j'espère qu'elle portera des fruits nombreux et intéressants pour tous les participants.

Monsieur GRUNWALD a organisé cette journée dans le cadre des responsabilités qu'il a en direction de la jeunesse d'abord, vous le savez, il est Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports, mais depuis presque un an maintenant, il a reçu une mission complémentaire qui est de coordonner l'activité de tous les services de l'Etat qui ont à s'occuper de la jeunesse. A ce titre, il a pris la tête d'un pôle de compétence qui regroupe les services de l'Etat. Mais comme responsable de ce pôle de compétences, il a également développé le dialogue avec tous les partenaires naturels dans cette action en direction de la jeunesse. Monsieur GRUNWALD a fait cela de façon dynamique, il l'a fait en reliant cela également à sa fonction de délégué à la vie associative. Je dois encore une fois le féliciter d'avoir pris cette initiative.

Le thème est important : la participation des jeunes à la vie de la cité. En effet, je crois que pour qu'une cité fonctionne, il faut un bon équilibre. Evidemment, il faut la sagesse de l'âge aussi, il faut, allais-je dire, la force de l'activité de ceux qui sont au travail, qui sont dans les générations dites actives. Puis je crois qu'il faut l'air frais et souvent rénovateur de la jeunesse. Cet air frais, cet air dynamique, est nécessaire à la cité. Et pour que la cité fonctionne, il faut que la jeunesse y trouve bien sa place. On voit bien lorsque, dans certaines cités ou certaines fractions de cité, lorsque la jeunesse n'a pas sa juste place, n'est pas, comme on dit, bien dans ses pompes, on voit bien les difficultés qui peuvent en résulter.

Et puis cette participation des jeunes à la vie de la cité, c'est également une formidable école de citoyenneté et rappelons-nous toujours cela, nous avons besoin pour faire une cité solide, nous avons besoin de citoyens, de citoyens conscients et volontaires aujourd'hui et demain.

Si j'en juge par le nombre de structures du genre « conseil municipal des jeunes », installées, on peut soutenir que le département du Haut-Rhin a été pionnier dans la prise en compte des préoccupations des jeunes puisque, à ce jour, 40 communes sont dotées, certaines depuis peu, ou l'ont été, d'une telle structure. Cependant, la majorité de ces structures concerne prioritairement les moins de 15 ans.

Lors de la consultation des jeunes de 15 à 25 ans qui a été organisée au plan national pendant l'été 94, deux jeunes sur trois estimaient ne pas être informés ou être insuffisamment informés de la vie de leur commune. Ce constat national s'est retrouvé chez les jeunes haut-rhinois qui, très majoritairement, près de 58%, estimaient être tenus à l'écart des décisions qui les concernent.

En contrepoint, nombre de municipalités de notre département ont le souci ou le projet de rechercher la participation des jeunes mais éprouvent des difficultés pour faire émerger une représentation des adolescents et trouver des interlocuteurs porteurs d'un message collectif. Il ne s'agit pas de nier la capacité de représentation

et de proposition des associations locales, mais au contraire d'enrichir le débat par des expressions émanant spécifiquement des jeunes.

Le Ministère de la Jeunesse et des Sports a souhaité favoriser la création de structures de dialogue avec les jeunes, en particulier dans le cadre de son programme « contrat laser », contrat local pour le développement de l'animation, des sports et de l'expression des jeunes. Et cela en conditionnant l'octroi d'une aide de l'Etat, pour développer l'offre de loisirs de proximité, à un engagement de la commune concernée à mettre en place une structure d'expression des jeunes et de promouvoir dans les villes importantes la désignation de médiateurs jeunes dans les quartiers.

Cette possibilité de désigner et de soutenir l'action de médiateurs jeunes a été reprise dans le cadre de la politique de la ville. Exprimer de telles volontés est important mais cela ne suffit pas, leur mise en oeuvre concrète est particulièrement complexe et délicate.

Alors comment organiser une expression réellement représentative de la population jeune ? Comment instituer un dialogue entre jeunes et élus, jeunes et représentants des pouvoirs publics ? Comment désigner les médiateurs jeunes reconnus et admis par leurs camarades ? Elus locaux, responsables municipaux et plus largement tous les acteurs du développement local se questionnent. C'est le souci de répondre à ces sollicitations qui a poussé la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports à proposer cette journée de réflexion qui nous réunit ici.

Il n'existe pas de solution type dans la démarche vers la citoyenneté des jeunes. Ici, l'objectif est de mettre en contact des experts à travers l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes, l'ANACEJ, des élus qui se sont déjà engagés dans des procédures d'expression des jeunes et d'autres élus qui sont en recherche en ayant le projet de s'y engager. C'est la raison du partenariat avec l'Association Départementale des Maires, qu'il convient de remercier ainsi que le Conseil Général pour leur participation active à cette rencontre.

La problématique de la participation des jeunes ne se limite pas à leur expression dans la commune. Les travaux menés dans le cadre du pôle de compétence que j'ai évoqué tout à l'heure ont montré que trop de structures étaient confrontées à une absence de dialogue ou à un dialogue difficile avec leurs usagers adolescents. Les propositions d'activités, notamment en animations de proximité, restent principalement des projets élaborés par des adultes. Chacun s'accorde à constater la difficulté à faire émerger les initiatives des jeunes.

Nous avons constaté dans le cadre de l'opération « ville, vie, vacances » le faible nombre de propositions émanant directement des jeunes ou dont ils sont les initiateurs. Il faut donc réfléchir avec les acteurs associatifs sur les moyens de favoriser l'expression des jeunes afin que l'animation d'un village mais aussi d'un quartier devienne leur affaire. Que l'on sorte d'une logique de prestations, prestations acceptées ou rejetées.

Dans les grandes concentrations urbaines, il est essentiel, nous le savons, qu'un dialogue puisse s'engager avec des interlocuteurs représentatifs des différentes populations jeunes, que des médiateurs puissent émerger parmi les habitants d'un quartier et que leur action soit facilitée. C'est cette préoccupation qui a pour une large part motivé l'engagement du Fonds d'Action Sociale dont je salue aussi la présence à cette tribune, à côté de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports pour cette journée.

Il est important aussi de profiter des expériences en cours en Alsace. On peut citer la création exemplaire d'un conseil de jeunes au sein de la Ligue d'Alsace de Football. Mais d'autres structures existent également dans d'autres disciplines sportives ou dans le domaine culturel même si elles demeurent encore l'exception.

L'objectif des travaux de cette journée est de proposer une panoplie d'outils aux responsables associatifs qui souhaitent s'engager sur la voie d'une expression des jeunes. Il conviendra aussi de débattre sur l'intérêt de favoriser la création d'associations de jeunes, souvent éphémères, mais aussi sur les réels problèmes d'engagement et de responsabilité que pose l'accès des jeunes et des mineurs aux postes de dirigeants ou d'administrateurs dans les associations existantes.

Enfin, les jeunes passent une grande partie de leur vie dans nos établissements scolaires, ne l'oublions pas. La majorité des chefs d'établissements a toujours eu le souci d'être à l'écoute des élèves. Il est d'ailleurs remarquable que ce soit l'école qui offre aux enfants et aux adolescents leur première expérience concrète de la démocratie, à travers la désignation de délégués de classe et, pour les plus âgés, de représentants au conseil d'administration de l'établissement. Les difficultés de la société n'épargnent plus l'école. Ce constat renforce la volonté des chefs d'établissements de rechercher les moyens de nouer un dialogue avec tous leurs élèves et de favoriser leur participation à la vie de l'établissement, notamment à travers les foyers socio-éducatifs. C'est la raison pour laquelle plusieurs d'entre eux se sont associés à cette journée de réflexion et je veux également les en remercier chaleureusement.

Favoriser l'expression des jeunes, c'est finalement favoriser leur insertion sociale, les écouter et les responsabiliser et comme je l'ai dit en introduction, c'est une formidable éducation à la citoyenneté, à cette citoyenneté dont nous avons besoin dans la cité. Merci.

Monsieur Michel KOEBEL
Conseiller d'Education Populaire et de Jeunesse
Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports

La participation des jeunes à la vie de la cité dans le Haut-Rhin : ETAT DES LIEUX

Faire un état des lieux sur la participation des jeunes à la vie de la cité dans le Haut-Rhin semble une tâche impossible : qui peut en effet connaître l'ensemble de ces lieux ? La participation sociale des jeunes se construit et s'exerce au travers d'activités et dans des lieux qui ne sont pas forcément connus ou reconnus : certains affirment par exemple que même des actes collectifs de vandalisme peuvent être considérés comme les signes d'une participation active à la vie de la cité ...

Je n'irai pas jusque là, mais je cite cet exemple pour indiquer que les lieux de participation ne sont pas forcément toujours ceux que l'on croit, ceux que des adultes, qu'ils soient élus municipaux ou associatifs ou chefs d'établissements, ont bien voulu établir et structurer afin de permettre aux enfants et aux jeunes de participer à des décisions collectives qui les concernent.

C'est aussi pour dire que l'état des lieux que je vais broser n'est que très partiel et se bornera à évoquer les expériences tentées ici ou là dans le département dans trois principaux domaines : scolaire ; associatif et municipal. Gardons cependant à l'esprit que des passerelles existent entre ces trois domaines et que d'autres pourraient se construire : c'est l'un des objectifs de cette journée.

Dans le domaine scolaire :

La manière la plus répandue de faire participer les élèves à des décisions collectives sont les classes coopératives. Il existe dans le Haut-Rhin 855 coopératives scolaires regroupant 63 500 membres, qui vont de la maternelle jusqu'au lycée. Si l'adhésion est la plus forte parmi les écoles maternelles et élémentaires, elle y reste surtout liée à une pédagogie dans la classe ; au-dessus, les applications du principe de la coopération se retrouvent au niveau des foyers socio-éducatifs et par l'intermédiaire de quelques professeurs motivés : cela concerne un collège sur trois et un lycée sur deux.

Cette coopération particulière, fédérée par l'OCCE, ne doit pas faire oublier le fonctionnement normal des établissements qui peut laisser une grande place à la vie démocratique au travers des délégués de classe, les délégués au conseil d'établissement, voire les délégués au tout récent Conseil National de la Vie Lycéenne, dont l'une des représentantes est parmi nous ce matin. Mais la parole de ces délégués a la statut et la reconnaissance que les responsables adultes veulent bien leur conférer. Quelquefois, des formations de délégués ont pour but de donner

des moyens supplémentaires à ces jeunes de se faire entendre : parmi les pionniers, il faut citer Monsieur GILG et Monsieur BLEGER, de l'OCCE, présent parmi nous aujourd'hui ; citer aussi les expériences du collège de Munster et du collège Molière de Colmar avec Monsieur LIND. Ces formations de délégués gagnent même l'école élémentaire, puisqu'une telle expérience est menée par Monsieur WIOLAND à l'école Brant à Colmar.

Mais les avancées dans la prise en compte des revendications des élèves font parfois suite aux actions collectives des élèves : les grèves massives d'élèves ces dernières années ont abouti à la mise en place de structures nouvelles et de fonds cogérés par des élèves : mais les Maisons de Lycéens restent encore rares (2 ou 3 dans le Haut-Rhin : l'un des fondateurs de celle du Lycée de Sélestat est parmi nous aujourd'hui).

Dans le domaine associatif :

Dans les établissements scolaires, des associations se créent et tentent de faire participer les élèves à l'organisation des activités et les impliquent dans leurs instances dirigeantes.

Il s'agit des Foyers Socio-Educatifs, dont on dit souvent qu'ils ont eu leurs heures de gloire dans les années 70, mais dont plusieurs restent particulièrement actives et laissent une grande initiative aux élèves dans leur gestion.

Il s'agit surtout aussi des associations USEP qui organisent des activités sportives péri-scolaires pour les élèves du primaire, en tentant de les y associer à différents niveaux : dans le Haut-Rhin, 178 USEP regroupent plus de 20 000 enfants ; cela représente en primaire presque 1 élève sur deux. Les statuts-type des associations USEP prévoient d'impliquer trois élèves dans le conseil d'administration. Mais la participation et l'implication réelle des enfants dans la vie de l'association est très inégale.

Dans le domaine extra-scolaire, les associations qui impliquent le plus les jeunes dans leurs instances dirigeantes sont les associations sportives ; mais elles le font souvent à dose homéopathique : on retrouve *un* représentant des jeunes au comité. D'autres associations ont vu plus grand : la Ligue d'Alsace de Football Association a créé l'an dernier son *conseil de jeunes* sur le plan régional, avec un système d'élection de représentants de différents clubs et destiné à faire remonter les critiques, aussi bien positives que négatives, et les projets de tous les jeunes licenciés de la Ligue. D'autres associations sportives comme le judo, l'escrime et la handball expérimentent des structures analogues.

Plusieurs Maisons de Jeunes et de la Culture ont tenté également de mettre en place des conseils de jeunes de maison (Bollwiller, Colmar, ...)

Dans plusieurs quartiers haut-rhinois, des structures socio-culturelles organisent, chacune à sa manière, la participation des jeunes à la vie et à la gestion de leurs activités et de leurs locaux.

Deux cas particuliers sont à citer : les associations de jeunes qui se font et se défont compte tenu de l'instabilité des groupes et des moyens d'existence (locaux, subventions) qui leur sont proposés ; les associations de cogestion d'un local de rencontre dans le quartier, qui se sont principalement développés à Mulhouse et qui

ont l'avantage de regrouper au sein de la même instance, les représentants des jeunes qui occupent le local et des habitants adultes du quartier. Ensemble, ils gèrent cette occupation et les activités qui y naissent ou s'y déroulent.

Dans le domaine municipal :

Dans le Haut-Rhin, 45 communes ont déjà tenté l'expérience des conseils municipaux d'enfants et de jeunes (que je nommerai désormais : conseils de jeunes pour simplifier). Mais, d'entrée, il faut préciser que le conseil de jeunes n'est pas la seule forme existante : la rencontre entre des élus municipaux et les jeunes peut se faire de manière régulière, mais plus informelle, ou ponctuelle, et pas seulement dans les grandes villes.

La plupart des conseils de jeunes sont nés d'une initiative municipale. Mais la demande directe des jeunes est de plus en plus fréquente. Dans la plupart des cas, on procède par élections, soit par le biais des établissements scolaires avec une forte participation, soit par convocation individuelle par courrier, ce qui induit une participation électorale toujours beaucoup plus faible (autour de 20 à 40 %) : certains diront qu'elle reflète plus fidèlement le désir de participation des jeunes.

Tous les cas de figure existent dans le Haut-Rhin : des conseils élisant en leur sein un maire-enfant et des adjoints qui n'ont parfois pas 10 ans, jusqu'au conseil consultatif de jeunes adolescents jusqu'à 25 ans. Mais la majorité d'entre eux concerne des enfants de 9 à 13 ou 14 ans. Les communes ayant fait le choix des adolescents sont moins nombreuses (Fréland, Huningue et Colmar n'existent plus ; Saint-Louis, Pfaffenheim, Mulhouse, Cernay existent et sont présents aujourd'hui) ; certaines communes ayant commencé par un conseil d'enfants réfléchissent aujourd'hui à ouvrir le dialogue avec les plus âgés (Thann, Kingersheim, Sultz, ...) ; d'autres communes encore, de taille plus modeste, ont dès le départ choisi une tranche d'âge très large (Osenbach ; Buhl, qui possède trois collèges selon les tranches d'âge).

Qu'en est-il aujourd'hui ? Vingt-sept conseils de jeunes fonctionnent aujourd'hui activement dans le Haut-Rhin : les plus anciens fonctionnent depuis 10 ans ; certains viennent de se mettre en place. Six autres sont en veilleuse ; dix autres encore sont sur le point de voir le jour dès la rentrée de septembre. Quinze expériences ont été définitivement interrompues, mais quatre des communes concernées ont redémarré une structure sous une nouvelle forme, notamment à l'occasion d'un changement de municipalité. Enfin, plusieurs communes (cinq me sont connues, mais il en existe sans doute beaucoup d'autres) ont fait l'objet d'une tentative qui a avorté d'entrée (Linthal, Eschentzwiller, Munster, Lutterbach, ...).

Ainsi, dès la rentrée, 37 communes seront sans doute pourvues d'un conseil de jeunes ; 37 sur 377 communes, cela fait à peine 10 %, ce qui peut sembler peu. Mais ce chiffre prend un certain relief si on le compare à la moyenne nationale qui tourne autour de 2,5%.

Ce sont plutôt des communes de taille moyenne et importante qui font la démarche. Pour des raisons de budget ? De moyens humains ? De présence des jeunes sur le territoire communal ? La question reste posée.

Quelles sont les productions et les prérogatives des conseils de jeunes ?

Les situations sont variables et dépendent beaucoup des objectifs qui sous-tendent chaque expérience. Le cas le plus fréquent est celui d'un travail au cours de l'année sur un certain nombre de projets, choisis dans l'éventail des propositions recueillies par les jeunes élus auprès de leurs camarades d'âge au moment de l'élection. Dans certains cas, les jeunes se penchent sur les mêmes projets que les conseillers municipaux adultes, en participant aux commissions des adultes. Dans d'autres cas, les projets concrets ont peu d'importance face à l'apprentissage, sous forme d'exercice, du fonctionnement d'une mairie.

Lorsque les idées des jeunes sont prises en compte et peuvent devenir projets, on retrouve fréquemment des préoccupations dans le domaine de la défense de l'environnement et de causes humanitaires, thèmes que les enquêtes sur les préoccupations actuelles de la jeunesse mettent également en avant. S'ajoutent à cela des préoccupations plus locales : la sécurité et la circulation dans la ville et le village ; les loisirs et les espaces de jeux.

Pour réaliser ces projets, les conseils de jeunes sont le plus souvent soumis à une décision du Conseil Municipal adulte ; parfois ils disposent d'un budget propre, mais il est le plus souvent symbolique et sert plutôt au fonctionnement de la structure.

Conclusion :

Quel que soit le domaine considéré, la place des jeunes semble fortement dépendre de la place que leur donnent les responsables adultes qui ont mis en place et qui garantissent l'existence de la structure de participation considérée. A partir de là, la volonté et le dynamisme des jeunes et des adultes qui les encadrent vont permettre ou non à la structure de vivre, de jouer ou non son rôle d'exercice et d'apprentissage de la citoyenneté, prise ici au sens de participation à des décisions collectives.

Monsieur Bernard GRUNWALD

Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports

Avant de poursuivre cette journée, je tiens particulièrement à remercier nos partenaires. J'en ai cité un certain nombre tout à l'heure mais je voudrais remercier particulièrement le Fonds d'Action Sociale qui s'est associé à cette initiative de la DDJS, le Conseil Général, également le CDMIJ, qui est représenté et qui participe à l'organisation de cette journée, l'Inspection Académique qui est également représentée parmi nous, et bien sûr l'Association Départementale des Maires, je l'ai fait tout à l'heure, qui a accepté de patronner cette journée. Je voudrais aussi remercier de sa présence et de son apport à la réflexion l'ANACEJ à travers sa Directrice, la Fédération Départementale des Maisons des Jeunes et de la Culture qui nous apporte un soutien technique dans l'organisation de ce colloque, également la Fédération Départementale des Centres Sociaux et la Fédération Départementale des Foyers-Clubs qui nous ont aidés aussi dans la préparation des différents ateliers.

Et aussi les jeunes, je crois qu'ils sont 14, c'est le pointage que l'on m'a donné, qui ont accepté de venir témoigner. Ils sont parmi vous et ont une expérience à travers des conseils ou des commissions de jeunes. Leurs témoignages enrichiront les débats.

Je voudrais aussi remercier les communes qui ont accepté de nous aider dans la préparation et de nous faire partager aujourd'hui leur expérience. Parmi ces communes, je voudrais saluer plus particulièrement les villes de Cernay, Horbourg-Wihr, Kingersheim, Mulhouse et Saint-Louis qui, non seulement, sont représentées, mais qui interviendront au cours de la journée. De même nous aurons, mais pour des raisons indépendantes de sa volonté, seulement cet après-midi, un témoignage de la Ligue d'Alsace de Football sur la mise en place d'un conseil des jeunes.

J'avais prévu de passer cette journée entièrement avec vous. Le Ministre en a décidé autrement et je vais devoir cet après-midi m'en aller vers Paris. Un déplacement qui devrait me permettre de rencontrer le Conseil National de la Vie Associative. J'ai constaté d'après ma convocation que l'expression des jeunes était aussi l'une des préoccupations qui serait évoquée demain matin.

Je vais donc passer le relais à mon collègue et adjoint Thomas GUTHMANN qui aura ce soir et à ma place, et j'en suis presque jaloux, le plaisir de conclure ces travaux. Moi je voudrais particulièrement vous remercier d'être venus aussi nombreux. J'ai fait un petit pointage en accompagnant Monsieur le Préfet : vous êtes 114. C'est un chiffre de participation tout à fait intéressant.

Quant à moi, je voudrais vous souhaiter une bonne journée en espérant, parce que c'est l'essentiel, que chacun pourra repartir, élus, représentants d'associations, intervenants dans l'école, avec des outils. En effet, notre objectif est de bien vous outiller pour répondre à ce défi, parce que je crois que l'expression des jeunes est un défi.

Je voudrais aussi dire un mot de Michel KOEBEL qui est à côté de moi, parce que sans Michel KOEBEL, cette journée n'aurait pas existé et si j'en ai eu l'idée, la véritable cheville ouvrière, c'est lui.

ATELIER 1 : Le dialogue entre les jeunes et les élus

Les jeunes connaissent-ils les élus ? Souhaitent-ils les rencontrer ? Souvent initiée par les élus, la rencontre entre des jeunes et des responsables politiques n'est pas chose facile. Comment créer les conditions de réussite de cette rencontre ? Qu'attend-on de part et d'autre ? Des médiateurs sont-ils souhaitables ? Des objectifs pour quels résultats ?

Animateur : Philippe SCHLIENGER (Président de l'Association de Développement des Initiatives Jeunes)

Rapporteur : Astrid LIAU (Correspondante ANACEJ en Alsace)

Intervenants : Claire JODRY (Directrice de l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes)

Martin LELO (Chargé de mission de l'association THEMIS Haut-Rhin)

Partant de cette proposition de questions, une enquête par questionnaire, élaborée par Philippe SCHLIENGER et Etienne KUBLER, a été menée pendant le mois de mai 1996 auprès de 180 jeunes, de 15 à 20 ans, de Mulhouse et de Kingersheim, pour connaître leur avis sur ces différentes questions.

Ce questionnaire présentait une série de questions telles que :

- quels sont les différents types d'élus que tu connais ?
- quel est d'après toi le rôle des élus, avec différentes propositions : représenter les électeurs, imposer ses idées aux autres, voter des décisions pour la collectivité, faire des choix dans l'intérêt général. et puis une question ouverte.
- attends-tu quelque chose de la part des élus, oui ou non, et quelles sont tes attentes ?
- souhaites-tu rencontrer les élus, oui ou non, lesquels, qu'as-tu à leur dire ?
- penses-tu que les jeunes sont écoutés et peuvent s'exprimer ?
- connais-tu des lieux où la parole des jeunes est entendue ?
- aimerais-tu connaître une expérience d' élu ?

Pour la question « quels sont les différents types d'élus que tu connais ? », près de 84% des jeunes ont répondu le Président de la République et 82% le Maire.

A la question « quel est d'après toi le rôle des élus ? », la réponse la plus fréquemment citée est : représenter les électeurs (pour près de 53% des jeunes) et faire des choix dans l'intérêt général (pour 28% d'entre eux).

Près de 82% des jeunes déclarent attendre quelque chose des élus, ces attentes se portant essentiellement sur le respect des promesses et la lutte contre le chômage.

Il est significatif de constater que 57% des jeunes répondent ce qu'ils ne souhaitent pas plus que ce qu'ils souhaitent, ce pourcentage étant plus élevé chez les filles que chez les garçons.

Les élus qu'ils désirent rencontrer sont, par ordre d'importance, le Président de la République, le Maire et le Ministre de l'Education Nationale.

A la question « penses-tu que les jeunes sont écoutés et peuvent s'exprimer ? », 73% répondent non, ce qui n'est pas forcément très significatif d'une réalité mais révèle une impression.

« Connais-tu des lieux où la parole des jeunes est entendue ? ». Le premier lieu où la parole est entendue, c'est entre eux, entre copains d'abord dans des espaces sans doute beaucoup plus informels que structurés. Les associations arrivent en deuxième position avec les clubs pour près de 21% et l'école pour 16% des jeunes interrogés. La mairie et les autres structures arrivent très loin derrière. Ils ne considèrent pas ces espaces comme des lieux où la parole des jeunes est entendue.

Les résultats de cette enquête ont permis de lancer le débat où nombre d'intervenants ont tenu à souligner que l'on a tendance à parler des jeunes comme s'ils représentaient une entité homogène, ce qui n'est bien évidemment pas le cas.

Les représentations que les jeunes et les élus ont les uns des autres ont été au centre de cet atelier, chacun s'accordant à reconnaître qu'il faut arriver à dépasser cette image si l'on veut aboutir à une rencontre. Les différents témoignages ont démontré que, bien souvent, les élus avaient peur des jeunes. Cette appréhension disparaîtrait sans doute en partie si les élus arrivaient à se souvenir qu'ils ont également été jeunes, ce qui leur permettrait de mieux comprendre l'impatience des jeunes qui vivent avant tout dans le court terme. La non adéquation temporelle entre les jeunes et les élus apparaît en effet comme l'une de leurs principales raisons de désaccord.

Au niveau des rencontres entre jeunes et élus, un certain nombre de suggestions ont été émises afin qu'elles se déroulent dans les meilleures conditions.

En ce qui concerne les élus, la première suggestion concerne la manière dont est établi le contact entre les élus et les jeunes, la façon dont est introduit le débat, les élus ne devant pas avoir peur d'introduire le débat dans des termes généraux, dans des termes qui vont vraiment permettre aux jeunes de dire ce qu'ils ont envie de dire, plutôt que de les focaliser immédiatement sur des petits projets, sur des désirs et sur des souhaits.

La deuxième idée importante consiste à bien préparer la rencontre avant de rencontrer les jeunes. Cette préparation peut s'effectuer uniquement au niveau des élus qui vont rencontrer les jeunes ou avec l'aide d'un animateur qui connaît bien les jeunes, ou encore, si la commune dispose de moyens suffisants, avec l'aide d'un spécialiste de la communication. Si les élus réfléchissent sur l'attitude à avoir, une attitude d'ouverture, avec une relance du débat par des questions, ce dernier n'en sera que plus intéressant.

Troisième suggestion : il faut se rappeler les objectifs, les raisons qui président à la rencontre. Et on peut se fixer des étapes pour atteindre des objectifs. Ce n'est évidemment pas en une seule réunion que l'on va atteindre ces objectifs. Donc, du côté des élus adultes, il y a parfois la même impatience que du côté des jeunes.

Par ailleurs, il faut que l'adulte essaie d'être lui-même, avec ses doutes, ses questions, mais aussi ses certitudes. Il est important que des élus puissent dire aujourd'hui à des jeunes, sur cette question là nous n'avons pas de réponse, nous

n'en avons pas plus que vous et nous pouvons la chercher ensemble. Mais par contre sur cette question là, oui, nous avons des réponses ou des éléments de réponse et voilà quels sont ces éléments de réponse. En faisant cela, l'adulte descendra un peu de son piédestal, il n'en sera que plus humain et les jeunes comprendront effectivement un peu mieux comment les choses fonctionnent.

D'autre part, lors de toute rencontre, il faut expliquer aux jeunes les objectifs et les limites d'une action et s'y tenir. Donc il vaut mieux parfois être modeste et arriver à tenir ses engagements, plutôt que de prendre trop d'engagements et ne pas les tenir.

Il serait également utile de s'interroger avec les jeunes, en fonction de leur âge, si les règles du débat édictées par les élus leur conviennent ; et si elles ne leur conviennent pas, leur laisser la possibilité d'infléchir ces règles, de les redéfinir et les renégocier ensemble.

Enfin, selon les cas, et particulièrement selon la personnalité de l'élu, il sera préférable d'opter pour un animateur technique qui aura un espèce de rôle de médiateur entre les élus et les jeunes, et qui pourra relancer le débat si celui-ci se trouve dans une impasse.

Lors de réunions plus techniques, il faut donner les dossiers aux jeunes, exposer clairement tous les tenants et les aboutissants, et surtout leur laisser le temps de s'approprier les données, soit par un travail en groupe, soit d'une réunion sur l'autre.

En ce qui concerne les jeunes, il faut également qu'ils aient préparé leur réunion, qu'ils indiquent les objectifs à atteindre, et qu'ils aient bien réfléchi à ce qu'il voulaient dire et à la manière de faire passer efficacement leur message.

Là aussi, selon l'âge des jeunes, la préparation se fera avec ou sans animateur adulte.

S'il s'agit de jeunes qui ont été élus, par exemple dans le cadre de conseils de jeunes, il semble important qu'ils viennent avec un état des lieux préparé avec leurs camarades et qu'ils aient eu le temps de préparer leurs remarques et leurs propositions, là aussi avec d'autres jeunes, et qu'ils aient construit un argumentaire.

Enfin, il est indispensable qu'ils aient disposé de méthodes pour aller à la rencontre de leurs électeurs, qu'il s'agisse de réunions publiques, d'enquêtes, de rencontres dans la rue ou d'autres moyens dont certains sont encore à inventer.

De ces rencontres naissent bien souvent des projets qui ne représentent pas en tant que tels une finalité, mais sont des moyens pour atteindre un objectif, celui de donner aux jeunes le pouvoir d'acquiescer un comportement d'acteurs et de jouer pleinement leur rôle de citoyens actifs.

Ces projets doivent être menés par les jeunes eux-mêmes, avec l'aide des adultes qui doivent les accompagner tout au long de leurs démarches. Les adultes doivent par ailleurs, après présentation du dossier, oralement et/ou par écrit, sélectionner la demande : il ne s'agit pas de dire oui à tout, les adultes doivent questionner les jeunes sur leurs motivations et leurs objectifs, où apparaît bien souvent une quête de reconnaissance. Enfin, tout projet doit apporter quelque chose aux jeunes.

Lors de ce débat, les intervenants ont tenu à souligner que les réponses qui peuvent être apportées aux questions posées par les jeunes varient selon l'environnement dans lequel elles s'inscrivent, selon qu'on se situe en milieu rural ou urbain, l'importance de la proximité étant à noter dans tous les cas.

Enfin, s'il a très souvent été question des conseils municipaux de jeunes et d'enfants, les intervenants ont signalé que la diversité des modalités de participation était très importante et qu'elle ne devait pas se réduire uniquement à ce type de structures.

Pour conclure, cette phrase dite par un jeune à un ministre d'Etat résume bien la problématique de cet atelier : « vous, les élus, vous venez nous voir, vous voulez toujours savoir ce que nous voulons, un terrain de foot, une cage d'escalier repeinte, un local ... Mais nous, nous ne voulons pas tout cela. Ce que nous voulons, c'est pouvoir discuter avec vous des grands problèmes. »

ATELIER 2 : La mise en place d'une structure de participation des jeunes

Que ce soit dans le cadre associatif, scolaire ou communal, vouloir permettre aux jeunes de participer à la vie de la cité nécessite la mise en place d'une structure. Quels objectifs président aux choix des caractéristiques de cette structure ? Vise-t-on le dialogue et la concertation ? La réalisation d'actions concrètes ? Ou l'apprentissage de la vie civique ?

Animateur : Hossein MOKRY (Chargé de mission à la Délégation Alsace du Fonds d'Action Sociale)

Rapporteur : André DENUX (Chargé de mission Inspection Académique du Haut-Rhin)

Intervenants : Chantal RISSER (Adjointe au maire de MULHOUSE) ;
Jean BLEGER (formateur de la Commission Nationale « Second Degré » de l'OCCE)

A la réflexion, on peut se demander si l'atelier a effectivement répondu à la question de la structure, le débat ayant rapidement glissé vers le thème « une structure pour quoi faire ? ».

On a pu constater que donner la parole aux jeunes ou aux adultes n'est pas chose facile dans un groupe d'une quarantaine de personnes, et bien vite on a vu, comme cela se passe d'habitude partout ailleurs : un petit nombre de personnes prennent longtemps la parole et il est extrêmement difficile de laisser un temps d'expression à chacun.

La discussion a tout d'abord tourné autour de la définition du public auquel on s'adresse et on pourrait sélectionner les réponses à travers les différents types de publics. En effet, on peut considérer la question de l'âge : donner la parole à des enfants de 8 ans, sur l'exemple des conseils de classe, ou à de jeunes adultes, sont deux choses fort distinctes et les structures à mettre en place sont certainement différentes ... Pour les plus grands, la situation n'est pas la même lorsqu'on s'adresse soit à des élèves qui sont scolarisés dans un milieu que l'on peut qualifier de « protégé » et où il existe des structures fortes, soit à des élèves non scolarisés, notamment les jeunes chômeurs ou les jeunes qui vivent des situations d'emploi précaire. La situation varie également en fonction du lieu d'habitation de ces jeunes, que ce soit le centre ville, les quartiers périurbains ou le milieu rural.

L'existence de ces différents types de jeunesse doit inciter les responsables désireux de mettre en place une structure à se poser la question du public.

Il est également apparu tout a fait incontournable, après de longues discussions, que la méthode passe par le projet. Celui-ci ne peut être qu'une action ponctuelle qui mène à quelque chose de beaucoup plus élaboré, dès lors que l'on recherche la cohérence d'un ensemble d'actions, voire la définition d'une politique.

La participation, c'est bien évidemment donner la parole aux jeunes, en vue d'aboutir si possible à une implication des jeunes auxquels on s'adresse, implication non seulement dans les décisions mais aussi dans un ensemble qui comprend aussi bien les associations, le milieu scolaire ou les communes. Ainsi ; il paraît nécessaire, à partir du moment où il existe une volonté forte de faire participer les jeunes, que ces jeunes soient mis immédiatement au contact de tout cet environnement, et qu'ils participent aux opérations dès la phase de l'élaboration et soient étroitement associés tout au long de leur déroulement. Cette participation peut s'effectuer dans de multiples structures, qu'il s'agisse de conseils municipaux d'enfants et de jeunes, de conseils consultatifs de jeunes, d'associations de jeunes, d'associations de cogestion, de conseils de quartiers, de clubs sportifs, de MJC ou de conseils de délégués d'élèves. Dans tous les cas, cette participation nécessite un minimum de moyens sans lesquels il est bien difficile de monter des actions, ce qui risque de provoquer, à terme, la démotivation des jeunes.

En terme de stratégie, les actions concrètes ne doivent finalement être qu'un prétexte pour arriver à une éducation du citoyen de demain, tout en considérant que le mineur peut d'ores et déjà exercer une citoyenneté active aujourd'hui. Cet aspect semble avoir été le moment fort de la discussion : une structure que l'on mettrait en place uniquement pour donner la parole ne remplirait pas entièrement ses objectifs. L'action ne doit être qu'un prétexte à quelque chose de beaucoup plus vaste et de beaucoup plus profond. Par ailleurs, il s'agit d'aider les jeunes tout en évitant de les assister.

Les enjeux ne sont pas identiques pour les adultes et les jeunes : il faut avoir conscience des différences. Lorsqu'une municipalité ou une association veulent mettre en place une structure de participation des jeunes, il faut qu'elle se pose la question de la place qu'elle veut laisser aux jeunes, quel pouvoir elle souhaite donner aux jeunes. Cette notion de pouvoir a fait l'objet de discussions et d'une tentative de définition : quand on parle de pouvoir, il ne s'agit pas de donner aux jeunes des pouvoirs d'adultes, il n'est question que du pouvoir de participer, jusqu'à être associé entièrement aux prises de décisions.

L'autre enjeu pour les adultes concerne la définition du citoyen que ces structures souhaitent ainsi former.

Les témoignages des jeunes présents dans cet atelier ont fait ressortir que les jeunes recherchent avant tout une reconnaissance de leurs capacités et une meilleure intégration dans la cité.

Si les adultes se posent cet ensemble de questions avant de monter une structure, alors cette structure aura des bases, des fondations solides ; elle ne restera pas vide de sens et pourra espérer tenir la route.

La citation d'un des intervenants servira de conclusion : « faire participer les jeunes à la vie de la cité au sens large, c'est espérer pour demain non pas une société de crustacés mais une société de vertébrés, debout, en prenant en compte les autres ».

ATELIER 3 : La formation des jeunes et des intervenants

La participation des jeunes amène les responsables à se poser la question de la formation : celle des jeunes pour leur donner les moyens de mieux s'exprimer ou s'organiser ; celle des intervenants adultes pour favoriser la connaissance des jeunes, leurs façons de penser et d'agir, afin que leurs idées soient réellement prises en compte par les décideurs.

Animateur : Marie-Odile LEMASSON (Adjointe au maire de KINGERSHEIM)

Rapporteur : Robert RICIUTTI (Fédération Départementale des MJC)

Intervenant : Luc ROBUSCHI (CEMEA, responsable de la formation du conseil des jeunes de STRASBOURG)

Les participants de cet atelier représentaient principalement des structures municipales, ce qui explique que l'essentiel du débat ait tourné autour des structures de participation municipales, et ce d'autant plus que l'intervention qui a présidé à ce débat se rapportait à un cycle de formation actuellement en place à la ville de Strasbourg. L'absence de représentants de l'Education Nationale dans cet atelier a eu pour conséquence que la question de la participation et de la formation des jeunes en milieu scolaire n'a jamais été abordée.

Le débat a donc débuté par un exposé relatif au partenariat conclu entre les CEMEA (Centres d'Entraînements aux Méthodes d'Education Actives) et la ville de Strasbourg en vue d'assurer la formation des élus des conseils de quartiers (environ 200 jeunes de 13 à 17 ans).

Le cadre d'intervention des CEMEA dans ce cas de figure s'opère sur trois schémas intriqués dans le dispositif de participation municipal. Le premier schéma consiste en une animation citoyenne des jeunes élus ; le deuxième schéma repose sur la mise en place d'un dispositif de représentation des jeunes ; le troisième sur un dispositif éducatif.

Ces trois schémas peuvent entraîner des dérives si l'un d'entre eux était trop prédominant par rapport aux autres, chacun des schémas pouvant par ailleurs avoir ses propres dérives : l'animation citoyenne peut donner un centre de loisirs pour les jeunes élus ; la question de la représentation doit éviter que les jeunes élus ne portent tous les maux de la jeunesse sur leurs épaules, pouvant servir, à l'occasion, de fusibles par rapport aux autres jeunes ; et le schéma de l'animation éducative peut se transformer en un cours d'instruction civique vivant.

La formation, dans cet exemple précis, est considérée comme un moyen parmi d'autres d'éviter des dérives tant chez jeunes que chez adultes qui accompagnent les conseils de quartiers.

La méthodologie de formation consiste en des modules courts, souples, pour éviter une démobilité des jeunes élus, chaque module (de 1h30 à 4h) étant thématique et indépendant l'un de l'autre. Le contenu de ces modules est centré sur le rôle de l'élu, la communication, la façon de mener des projets (afin de sortir de la logique de prestation) et sur l'intégration des conseils de quartiers dans l'environnement urbain (en allant à la rencontre d'autres structures comme les associations ...). Jusqu'à présent, aucun jeune n'a été associé à l'élaboration de ce programme de formation, hypothèse qui est cependant envisagée à l'avenir dès lors que des jeunes auront acquis une certaine expérience sur le terrain.

Cet exposé a constitué une présentation intéressante puisque Strasbourg est la seconde ville d'Alsace à avoir entamé un travail de formation des élus des conseils municipaux de jeunes (la ville de Schiltigheim, depuis 1990, organise chaque année une formation d'un week-end au moins pour l'ensemble des élus de son conseil d'adolescents).

Lors de la poursuite du débat, trois remarques importantes ont pu être relevées.

Tout d'abord, la plupart des personnes présentes dans cet atelier se déclarent en recherche sur le processus de création de lieux de participation des jeunes et sur les modalités de fonctionnement à adopter. Dans cette phase de recherche, la formation, tant des jeunes que des adultes n'apparaît pas comme une priorité, l'essentiel étant de faire, après, on verra. Peut-être y a-t-il là une méconnaissance des dispositifs de formation existants et des compétences qu'ils peuvent apporter. Il existe à l'heure actuelle des formations continues pour les accompagnateurs, concernant l'animation de structures de participation, en complément des formations initiales aux métiers du social et de l'animation. Seuls quelques représentants présents lors de ce débat en avaient connaissance et rares étaient ceux qui y avaient participé.

Cependant, ils reconnaissent la nécessité de former des animateurs, chargés à leur tour de former les jeunes élus, ce qui, actuellement, se fait dans la plupart des cas sur le terrain. Et tous s'accordent sur le fait que le but principal de ces dispositifs de participation est la formation des jeunes à la citoyenneté.

Cette formation donne la possibilité aux personnes formées de s'approprier le dispositif de participation des jeunes et ainsi de le faire évoluer. Elle permet également de gagner du temps dans le processus d'éducation à la citoyenneté et, enfin, elle permet de réinterroger les pratiques du point de vue du sens.

La deuxième remarque concerne l'implication des jeunes n'ayant pas la nationalité française et la suite qui peut être donnée. En effet, que se passe-t-il dès qu'ils ont atteint la majorité ? Certes, ils peuvent s'investir dans d'autres dispositifs de participation, mais toute structure « municipale » leur est fermée, ce qui peut poser problème pour des jeunes qui s'intéressent surtout aux conseils municipaux.

La troisième remarque concerne l'évaluation de la formation des jeunes élus. C'est une question complexe et qui nécessite du temps pour pouvoir faire des comparaisons et déterminer des outils adaptés.

Les témoignages des représentants des communes et des associations présentes sur la participation des jeunes ont, par ailleurs, mis en relief la distinction dans l'approche de la formation et de la citoyenneté des jeunes entre des acteurs du milieu urbain, ou périurbain, et les acteurs du milieu rural.

En conclusion, cet atelier a noté l'importance du processus de formation, aussi bien des adultes que des jeunes, dans un souci d'apprendre à laisser une place aux autres, et la nécessité de juxtaposer tous les dispositifs de participation des jeunes dans le but de former les jeunes à la notion de citoyenneté.

INTERVENTION de Claire JODRY

Directrice de l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes

J'ai le plaisir de revenir aujourd'hui dans une région où j'ai travaillé pendant 12 ans, le plaisir de repérer des visages rencontrés déjà dans d'autres rassemblements de ce type, et la joie d'être aux côtés de compagnons de route que je côtoie de puis de longues années et qui ont attrapé un jour le même virus que moi. Je crois que nous sommes beaucoup en Alsace à avoir attrapé ce virus, contagieux, durable, mais a priori non dangereux, à savoir un fort intérêt pour les conseils, qu'ils soient appelés « communaux » ou « municipaux » d'enfants et de jeunes.

Au point pour certains d'en faire leur métier, puisque pour ma part, je travaille depuis 17 ans autour de la question des conseils. J'ai travaillé à Schiltigheim autrefois et je dirige maintenant l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes, l'ANACEJ, dont les bureaux sont à Paris.

En deux mots, l'ANACEJ est une association née en 1991, regroupant 350 sur les 740 communes animant des conseils municipaux d'enfants et de jeunes, dix Fédérations d'Education Populaire et des personnes qualifiées. Cette association accompagne la création des conseils, leur évolution, leur amélioration, en informant, en proposant des formations, en impulsant des recherches sur ces expériences et en essayant d'impulser en France, et maintenant, vous le verrez, également en Europe, un esprit en faveur d'une meilleure insertion des jeunes grâce à la participation et en faveur d'une démocratie locale partagée. Bien sûr, nous ne faisons pas ce travail seuls, mais en partenariat avec des ministères, des associations, des experts des sciences humaines et du cadre de vie.

Afin qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, vu ce que j'ai entendu tout à l'heure, je tiens à préciser que l'ANACEJ regroupe avant tout des communes qui animent des conseils avec des enfants et des jeunes de 9 à 18 ans et non pas avec des 18-25 ans comme certaines commissions consultatives qui sont en train de se mettre en place en ce moment.

C'est d'un point de vue militant, subjectif, que j'interviendrai aujourd'hui pour vous parler de la dynamique et de l'évolution des conseils. Mais ce point de vue militant ne m'empêchera pas de développer une vision critique, en m'appuyant sur des faits, le fonctionnement des 350 conseils adhérents, ou sur des observations, des études qualitatives que notamment l'ANACEJ a commandées à des chercheurs.

Il m'a été demandé pour ce colloque de vous parler de la dynamique et de l'évolution des conseils. C'est ce que j'ai préparé et j'en étais contente. Maintenant je suis un peu plus inquiète parce que ce matin, dans l'atelier dans lequel je suis intervenue et lors du déjeuner, des participants m'ont posé énormément de questions sur le fonctionnement des conseils et sur leurs modalités pratiques, ce dont je ne peux parler aujourd'hui dans la demi-heure impartie, mon intervention étant centrée sur les objectifs, la finalité, le développement.

Par conséquent, les personnes qui souhaiteraient des informations plus pratiques pourront venir me voir à 17 heures et m'indiquer leur adresse afin que l'ANACEJ leur envoie les informations souhaitées.

Il y a une deuxième précaution que je souhaiterais prendre : je ne viens pas ici pour vendre les conseils d'enfants et de jeunes comme étant la seule structure de

participation. D'autres structures tout à fait intéressantes existent, et je ne pense pas qu'il faille les opposer les unes aux autres. Il a été dit ce matin par un participant que « finalement, peut-être que la participation dans les associations, c'est mieux que la participation au niveau d'une commune ». Pourquoi des formes de participation s'excluraient-elles ? Il me semble qu'au contraire, à chaque niveau territorial, à chaque lieu de vie, organisation, pourrait correspondre une forme spécifique. L'idéal serait ensuite de créer des passerelles entre ces différentes formes. Dans un instant, nous allons essayer de cerner la spécificité des conseils d'enfants et des jeunes.

Après ces préliminaires, je commencerai mon intervention proprement dite par l'historique des conseils. J'ai longtemps cru, comme beaucoup d'autres ici, et comme sans doute beaucoup parmi vous, que l'histoire des conseils avait commencé à Schiltigheim en 1979. Mais il se trouve qu'il y a au comité scientifique de l'ANACEJ une historienne, Françoise TETARD, présente aujourd'hui à la table dont les recherches, aidées également par celles de Michel KOEBEL, prouvent tout simplement que nous nous trompons ! Les premiers conseils datent des années 60. Cependant, ces conseils n'ont pas duré et ont été oubliés pendant longtemps. Il n'est donc pas faux de dire que le premier conseil à avoir fait école est le conseil « municipal » des enfants de Schiltigheim créé en 1979.

Depuis, nous avons parcouru un long trajet et pour bien saisir cette dynamique et cette évolution à laquelle nous assistons aujourd'hui et à laquelle nous participons, je voudrais vous communiquer quelques chiffres : un conseil en 1979, 40 en 1987, environ 200 en 1990 et environ 800 aujourd'hui. L'évolution ne devrait pas s'arrêter là puisque notre association a reçu depuis les dernières élections municipales de 95 plus de 1300 demandes d'informations de la part de communes portant sur les conditions de mise en place de conseils. Il serait d'ailleurs plus juste de dire de la part de communes et de jeunes parce que, de plus en plus souvent, des jeunes écrivent directement à l'association en disant : « j'aimerais faire partie d'un conseil ou j'aimerais en créer un, comment je fais ? ». Nous nous situons là au début d'une nouvelle phase de croissance des conseils avec toutefois des différences par rapport à la précédente phase de développement.

Aujourd'hui, les demandes des municipalités, des jeunes, portent beaucoup plus sur des conseils de jeunes comprenant des pré-adolescents et des adolescents, c'est-à-dire en gros la tranche d'âge des 13-18 ans que sur la tranche d'âge des enfants, c'est-à-dire en gros sur la tranche d'âge des 9-13 ans comme pendant les années 79-92.

Quelques communes mettent même en place en ce moment des commissions consultatives de la jeunesse pour des jeunes de 16 à 25 ans, un peu à l'instar du projet de loi de BALLADUR de 1994. Ceci dit, il n'y a encore que 8 commissions consultatives de la jeunesse aujourd'hui. Des indices montrent qu'elles se développeront également, même si les objectifs ne sont peut-être pas tout à fait identiques, car il s'agit d'un côté de proposer la participation des jeunes de moins de 18 ans, qui n'ont pas encore la citoyenneté pleine et entière, et de l'autre, de proposer la participation de jeunes qui sont déjà des jeunes adultes et qui pourraient parfaitement siéger au conseil municipal de la commune.

Au début de ce développement extrêmement progressif à partir de 1979, les conseils se sont avant tout créés dans des communes de taille moyenne entre 10 000 et 30 000 habitants, avec des jeunes de 9-13 ans avec comme argumentaire que pour intégrer les jeunes dans la vie de la commune, il était inutile d'attendre trop longtemps, qu'il fallait commencer à partir du moment où les enfants étaient

capables d'une vision un peu globale de leur environnement. Ensuite, mais très timidement, vers 1984, les premiers conseils d'adolescents sont apparus également dans des villes moyennes comme à Poitiers, Epinal, Villefranche sur Saône avec un argument inverse au précédent, le conseil semblant aux yeux des élus de ces villes plus intéressant pour des adolescents, ayant a priori plus de questions de fond à poser que les enfants. Ces villes étaient soutenues par le Conseil National de Prévention de la Délinquance de l'époque.

Depuis environ deux ans, les conseils se développent également dans des grandes communes, par exemple Strasbourg, Mulhouse, Montpellier, Nancy et à l'opposé, dans de toutes petites communes, dans des villages comme par exemple à Faux la Montagne, 410 habitants. Evidemment, parallèlement, les communes vont chercher la meilleure forme de conseil adaptée à la taille et à la spécificité de leur territoire.

Le choix dans les villes moyennes portera plutôt sur des conseils centralisés, où les jeunes seront élus par leurs camarades et se rencontreront en plénière pour l'ensemble de la commune, et dans des très grandes communes, sur des conseils de quartier comme à Nancy et Strasbourg.

Dans des petits villages, les élus opteront parfois pour des SIVOM d'enfants regroupant plusieurs villages, tant la politique locale s'y pose de façon imbriquée. Nous connaissons par exemple l'existence d'un projet en Moselle qui devrait toucher 28 communes.

Les jeunes au conseil sont beaucoup plus représentatifs que l'opinion publique ne le croit en général. C'est une erreur de penser que seuls les jeunes des classes moyennes sont présents dans les conseils. Certains conseils ne touchent effectivement que des jeunes de classes moyennes. D'autres touchent au contraire des jeunes de milieux très mélangés, d'horizons socioculturels extrêmement divers. Dans quelques communes, sans que l'on sache toujours très bien pourquoi, ce sont essentiellement des jeunes des quartiers dits difficiles, souvent des jeunes maghrébins qui s'emparent du conseil comme d'une tribune. La réalité est donc infiniment plus diverse que ne le laissent supposer certains survols trop rapides des conseils.

Est-ce un phénomène exclusivement Français, me demanderez-vous ? Non, et la France fait un peu figure de pays phare sur les conseils, à telle enseigne que de nombreuses communes d'un certain nombre de pays européens sont venues se renseigner en France et ont décidé de mettre en place le même type de conseils. Il y a par exemple des conseils fonctionnant soit sur le modèle français, soit de façon différente, en Belgique, Italie, Hongrie, Roumanie, Pologne, Suisse, Allemagne, bien que paradoxalement, ce sont les conseils allemands que nous connaissons le moins.

En Suisse par exemple, les parlements de jeunes sont conçus un peu plus qu'en France comme un contre-pouvoir qui permet à des jeunes de formuler des propositions souvent alternatives, comme la création de lieux de rock alternatif, la légalisation du hasch, la lutte contre certaines formes de toxicomanies etc. L'accent est nettement plus revendicatif.

En Hongrie et Roumanie, les conseils d'enfants et de jeunes ont tendance à remplacer, et bien sûr nous pouvons le comprendre, les anciennes structures communistes de loisirs de jeunes. Les élus semblent leur demander un peu trop d'organiser les loisirs et non pas d'être une structure de réflexion et de proposition dans leur commune.

On peut encore citer quelques conseils au Danemark conçus très clairement comme des lieux d'interpellation des élus politiques par les jeunes, ou en Pologne, conseils souvent indépendants de la municipalité, notamment, mais pas seulement, pour des raisons financières.

Nous sommes, n'en doutons pas, à l'aube de nombreux échanges, et peut-être à l'aube également d'une association européenne des conseils.

Après ce tour d'horizon des conseils en Europe, je voudrais revenir à la France et aux trois objectifs principaux sur lesquels se reconnaissent les promoteurs des conseils.

Premier objectif : mettre en place un lieu d'expression et d'action pour la jeune génération en lui donnant les moyens d'être entendue et de voir certaines propositions suivies d'effet. Cet objectif se réfère à la Convention Internationale des Droits de l'Enfant qui préconise la création de lieux d'expression adaptés à l'âge de l'enfant et à « ses capacités de discernement ». Les conseils d'enfants et de jeunes peuvent parfaitement jouer ce rôle de lieu d'expression et d'action.

Deuxième objectif souvent cité : rapprocher les jeunes des décideurs locaux au moyen d'un dialogue et construire des politiques en meilleure adéquation avec les besoins des jeunes : avec l'idée que de l'échange et de la discussion jailliront des politiques plus attentives aux jeunes et à leur place.

Troisième objectif, et non le moindre : contribuer à la formation d'un citoyen actif, au présent comme au futur : parce que le jeune mineur, même s'il n'est pas encore citoyen de façon pleine et entière, vit déjà une certaine citoyenneté; donc l'exercice contribue à la fois à son intégration et à son apprentissage.

Quelques raisons expliquent l'engouement suscité par les conseils. D'abord, ils répondent à une des revendications des jeunes, la revendication d'être entendus et peuvent pallier au déficit d'écoute et de dialogue que les jeunes dénoncent souvent. Ensuite, les vertus du dialogue semblent aujourd'hui redécouvertes dans la société française et de nombreux élus locaux affichent une vraie conviction, appuyée à la fois sur une vision d'une société plus démocratique dans laquelle le citoyen aurait un peu plus son mot à dire, et sur une vision d'une société dans laquelle la jeunesse aurait un peu plus de place.

Les municipalités sont également inquiètes face aux difficultés des jeunes, aux difficultés d'emploi, face à un constat de perte du lien social dans certains quartiers ou dans certaines communes.

L'Etat a encouragé la création des conseils de façon non négligeable, aussi bien sous les gouvernements de gauche que de droite, par des prises de position de Ministres, par des actions au niveau national et départemental.

Et pour finir, les conseils suscitent l'engouement parce qu'ils marchent, en dépit des critiques et en dépit des difficultés rencontrées.

J'ai énuméré tout à l'heure des objectifs, tels qu'ils sont énoncés par les adultes. Les jeunes des conseils les expriment de façon beaucoup plus simple : « nous, au conseil, on participe, on veut être écouté, on veut être entendu, on fait des choses pour nous et pour les jeunes de notre commune ». Ils font rarement référence à l'idée de citoyenneté ou, quand ils le font, c'est souvent plus tard, à la fin de leur mandat ou, bien après.

Les trois objectifs cités sont évidemment des objectifs généraux, généreux, et plus ils sont combinés, plus le conseil s'avère intéressant. Malheureusement, les

modalités de fonctionnement des conseils ne permettent pas toujours d'atteindre ces objectifs. Trop de conseils fonctionnent de façon sage, avec une parole de jeunes canalisée. A mes yeux, le conseil devrait être à la fois un lieu de débat où on peut poser des questions de société, où on peut parler de choses qui travaillent, inquiètent les jeunes, et un lieu de proposition et d'action. Il devrait y avoir de la place au conseil pour ne pas parler seulement des espaces de jeux, du local de jeunes, des réparations à effectuer, de la campagne propreté, mais pour exprimer des préoccupations dérangeantes en parlant par exemple de racisme, de toxicomanie, d'emploi et d'urbanisme et en interpellant la commune sur sa politique. Je vais citer deux exemples correspondant à cette conception du conseil. Par exemple, dans la région parisienne, il n'y a pas très longtemps, des jeunes de 16-17 ans ont dit à un maire : « mais pourquoi, monsieur le Maire, notre ville est-elle en train de devenir une ville de bureaux ? Nous, on n'est pas d'accord avec cela, on pense que c'est une mauvaise orientation ». Et le maire leur a répondu en expliquant que si la ville n'accueillait pas autant de bureaux, elle aurait beaucoup moins d'argent, ne pourrait pas contribuer à l'amélioration de la vie des habitants et développer des politiques éducatives, sociales, culturelles innovantes. Il y a eu un vrai débat, très argumenté, enrichissant, pour les jeunes comme pour les adultes. Ailleurs, dans une très grande ville, lors de la première rencontre avec le maire après les élections, les jeunes ont été extrêmement virulents et ont parlé de leur ras-le-bol de voir des seringues traîner le matin dans leurs quartiers, des boîtes aux lettres dégradées, des huissiers venant très fréquemment dans les appartements. En fait, ils parlaient des problèmes sociaux des habitants.

Voilà ce que peut être le débat dans un conseil. Vous allez me dire, oui, mais nous, les élus locaux, n'avons pas toujours réponse à ces questions de société. Effectivement, mais ce n'est pas gênant, car les jeunes d'aujourd'hui ont besoin avant tout d'interlocuteurs, de personnes en face qui soutiennent le débat, sans démagogie, reconnaissant n'avoir pas toutes les réponses, mais des éléments de réponse à confronter et à améliorer ensemble.

Du débat naissent d'innombrables actions mises en place avec ou grâce aux suggestions des jeunes conseillers. Pour en saisir toute la diversité, je vais citer quelques exemples de réalisations effectuées dans des communes sur tout le territoire français :

- Châteauroux, 52 949 habitants, conseil municipal d'enfants : collaboration à la réalisation d'un dépliant d'information sur la médiathèque-salle de spectacles,
- Chatenay-Malabry, 29 000 habitants environ, conseil communal d'enfants : débat autour d'un film, « le lance-pierres », sur les droits de l'enfant ; création d'une exposition sur l'alimentation, participation de toutes les classes des écoles et des collèges à l'élaboration de meilleurs menus pour la cantine,
- Evry, 47 000 habitants : réalisation d'une plaquette « Marc et Julie à la rencontre de la planète bus »,
- Faux la Montagne, 401 habitants, organisation de sorties loisirs pour les jeunes,
- Longueau, 4 000 habitants : séances de cinéma pour les enfants,
- Vauvert, 11 000 habitants : boum pour les 12-16 ans.

En matière d'environnement, il y a des dizaines et des dizaines d'exemples :

- Caluire et Cuir, région lyonnaise : réalisation de panneaux en bois expliquant les différentes essences d'arbres,
- Juvizy sur Orge : création d'un parcours nature,

- Le Pouliguen : piste de bicross, comme dans de nombreuses communes, ainsi que de nombreuses actions en matière de sécurité routière.

Beaucoup de réalisations concernent également la solidarité :

- Arques, par exemple, accueil de trois enfants de Tchétchénie, pour passer le temps des vacances grâce au conseil et au Secours Populaire,

- Athis-Mons, organisation de rencontres durables entre les enfants et les personnes âgées,

- Guyancourt : semaine contre le sida.

En général dans chaque commune, chaque année, cinq ou six propositions du conseil se réalisent. Ce ne sont pas forcément des idées que les adultes n'auraient pas eues. A certains moments, leurs idées se rencontrent, mais au lieu de les réfléchir chacun dans son coin, jeunes et adultes les approfondissent ensemble.

Au-delà des résultats tangibles, des réalisations, quels sont les éléments importants qui qualifient la dynamique des conseils ?

Pour ma part et avant de me référer aux propos de jeunes anciens conseillers émis dans une toute récente étude, j'en vois quatre.

Premier élément important : le conseil déclenche avant tout une dynamique au service des jeunes. La réalité de leur vie, leurs souhaits, leurs besoins deviennent visibles sur la commune et sont l'objet de réflexions. Souvent dans la salle, pendant les assemblées plénières, sont présents des élus, des directeurs d'école, des membres d'associations, des parents. Ce que disent les jeunes conseillers contribue à faire évoluer les programmes et les mentalités à l'égard de la jeunesse. C'est un élément extrêmement important. Un élu ce matin nous disait : « je n'arrive pas à convaincre mes collègues d'être un petit peu plus attentifs aux jeunes ». Je crois qu'effectivement aujourd'hui beaucoup d'adultes sont méfiants et ont peur des jeunes, souvent parce qu'ils les connaissent mal. Or, le conseil organise la rencontre.

Dynamique au service de la vie des jeunes certes, mais aussi dynamique pour leur propre développement. Par leur participation au conseil, les jeunes sont extrêmement valorisés. Ils sont fiers d'agir, de se sentir utiles, heureux d'avoir pu participer pour les autres et pour eux-mêmes à l'amélioration de leur quotidien.

Deuxième élément important : la vie du conseil est un processus évolutif. Un conseil évolue régulièrement. Souvent des jeunes, des adultes qui les accompagnent émettent des critiques concernant le fonctionnement du conseil à un moment donné. Ils le trouvent trop figé, sans assez de soutien ou au contraire trop encadré. A ce moment là, ou le conseil s'arrête, « il est mis en sommeil », comme disent pudiquement les adultes, ou le plus souvent, il continue en se modifiant et en s'améliorant.

Dans une même commune, les modalités de fonctionnement changent souvent d'une année sur l'autre. Les jeunes modifient, transforment leur conseil et par là, ils apprennent à se positionner en tant qu'acteurs. Dans une société un peu close, où beaucoup de règles ont déjà été fixées, le conseil apparaît aux jeunes comme applicable et transformable.

Troisième élément, peut-être le plus évident de tous : sur tous les projets cités plus haut, les jeunes expérimentent une pédagogie de la citoyenneté, acquièrent un

savoir-faire, un savoir-être, et en même temps un certain nombre de connaissances civiques, comme le montrait bien l'étude menée par Alain VULBEAU et Nathalie ROSSINI : « *Les conseils municipaux d'enfants et de jeunes : à la recherche d'un dispositif de participation* ».

Quatrième élément : les conseils sont des lieux d'invention, de recherche de solutions peu conformistes, de mise en place de nouvelles relations entre les jeunes et les adultes. Les jeunes et les adultes travaillent ensemble comme partenaires et ils y éprouvent les uns comme les autres beaucoup de plaisir.

Et eux, les anciens conseillers jeunes, que nous disent-ils de leur participation au conseil en après-coup de celle-ci ? Qu'en ont-ils retenu ? Comment se positionnent-ils ?

Je vous donnerai quelques éléments sans toutefois déflorer les résultats d'une étude en cours que mènent actuellement Nathalie ROSSINI et Hugues BAZIN et qui sera terminée à l'automne 96. L'ANACEJ pour sa part attend beaucoup d'enseignements des résultats de cette étude.

Du côté positif, les premiers jeunes interviewés disent d'abord qu'ils ont tous été marqués très fortement par cette expérience au niveau individuel, que ça les a changés, qu'ils ne seraient pas ce qu'ils sont aujourd'hui s'ils n'avaient pas été conseillers. Ils se disent également plus sensibles à la notion d'intérêt général qu'avant leur participation au conseil. En décodant leurs mots, les sociologues perçoivent qu'ils se positionnent en terme d'acteurs, même s'ils ne savent pas toujours où participer après le conseil. Au conseil, ils ont au moins attrapé l'envie d'agir. Enfin, ils revendiquent le vote comme un droit et un devoir, représentant à leurs yeux l'engagement minimum, ainsi que la possibilité de garder leur libre-arbitre et leur liberté de jugement indépendamment des consignes d'un parti qu'ils pourraient soutenir ultérieurement. Bien sûr, les jeunes citent également ce qu'ils ont appris, notamment de la gestion d'une commune.

Ce souhait de garder son libre-arbitre vient à mon avis directement des débats des jeunes conseillers lors des plénières et des commissions, pendant lesquels il est possible d'être en accord avec un autre jeune sur un thème et en désaccord avec le même jeune sur un autre thème, sans que cela porte à conséquence.

Nous pourrions pour l'instant nous sentir assez fiers de ces résultats, s'il n'y avait pas deux nuances. Ces premiers résultats appuyés essentiellement sur une pré-étude demandent à être confirmés ou infirmés par l'étude en cours et par un échantillon plus vaste. Dans la pré-étude, et c'est la deuxième nuance, il y a déjà des « mais ». En effet, les jeunes ont soulevé deux points importants de dysfonctionnement des conseils.

Première critique : ils regrettent de ne pas avoir été assez aidés par les adultes, de ne pas avoir été assez soutenus et de ne pas avoir suffisamment rencontré les élus adultes.

Deuxième critique : ils ont ressenti un sentiment de vide après leur participation à un conseil, comme si tout d'un coup les réunions, l'investissement sur les projets leur manquaient. De plus, Nathalie ROSSINI note qu'en dehors du fait que les anciens conseillers jeunes ne savent plus où agir après le conseil, ils perdent du jour au lendemain tout contact avec la municipalité et leur travail d'avant. Du coup, ils ne savent pas toujours ce que sont devenues certaines de leurs propositions sur le long terme et en arrivent à douter de l'intérêt de leurs actions antérieures.

Dans une étude déjà citée, Alain VULBEAU et Nathalie ROSSINI nous avaient formulé des remarques proches, notamment que les actions du conseil n'étaient la plupart du temps pas assez visibles. Les jeunes agissent, mais personne dans la ville ne le sait vraiment. Cette absence de communication et de visibilité diminue l'impact et la portée du conseil. Un autre élément atteint l'impact du conseil d'après ces deux sociologues. Les communes mettent en place des conseils et ne se donnent pas souvent les moyens d'évaluer. C'est-à-dire, en fait, on enclenche une dynamique, sans en analyser les résultats.

Ces éléments critiques qui viennent d'être soulignés sont propices à soutenir notre réflexion, à être développés et à servir l'amélioration de ces outils au service de la jeunesse et de la démocratie que sont les conseils. Si nous les méditons, nous trouverons tous ensemble les solutions pour remédier aux dysfonctionnements indiqués aussi bien par les jeunes que par les observateurs des conseils.

Je conclurai en citant la teneur d'un débat entre des jeunes de dix pays européens, au rang desquels des conseillers jeunes issus de six communes françaises, et Adam MICHNIK, ancien dissident polonais célèbre et actuel directeur de la « Gazeta Wyborcza », le journal polonais le plus lu aujourd'hui. Cet échange se déroulait à trente kilomètres de Varsovie, dans le cadre d'une opération « Dialogue pour l'Avenir », initiée par la Fondation Roi BAUDOIN et dix Fondations de pays européens, parmi lesquelles la Fondation de France, dans le but de lutter contre les nationalismes et d'organiser un échange autour des idées de démocratie et de tolérance.

Lors de la dernière rencontre de Dialogue à Varsovie en 1995, des jeunes ont demandé à Adam MICHNIK pourquoi il lui semblait important que chaque citoyen participe. « Lorsqu'une avalanche dévale la montagne », a-t-il répondu, « on ne peut l'arrêter. Mais le cours de l'avalanche peut être détourné, si elle trouve en chemin des pierres sur son passage. Nous sommes tous une de ces petites pierres ».

Il n'y a pas de meilleur plaidoyer et je vous remercie de m'avoir écoutée¹.

¹ **Pour tout renseignement complémentaire : ANACEJ - 15, rue Martel - 75010 PARIS - TEL : 01.42.47.19.41 - FAX : 01.42.47.19.38**

INTERVENTION de Françoise TETARD

Historienne - Ingénieur d'Etudes au CNRS

Spécialiste des politiques jeunesse

Pour illustrer l'essentiel des contenus de cette intervention, nous avons repris des extraits d'articles déjà publiés par Françoise TETARD, que nous vous présentons sous forme d'un montage de textes traitant des questions abordées lors de la rencontre.

EXTRAIT DE : « Jeunesse : sujet ou objet de politique ? La dimension politique de la jeunesse en France, de la première à la deuxième guerre mondiale »²

« La jeunesse est éternelle » : ce thème est permanent dans nombre d'oeuvres littéraires et d'essais de philosophie morale, et la jeunesse exerce une sorte de fascination dans les discours politiques. Mais la construction sociale qui s'élabore autour du thème de la jeunesse, elle, a une histoire, avec ses ruptures et ses continuités.

La notion de jeunesse semble se fortifier tout au long du XXème siècle, jusqu'à constituer progressivement un concept, qui se caractérise par sa transcendance en 1945. Dans la France de l'entre-deux-guerres, la jeunesse est une valeur à dominante positive, commune aux forces politiques les plus antagonistes. Mais la représentation sociale qui l'induit est teintée d'ambiguïté : la jeunesse provoque des sentiments contradictoires dans l'imaginaire social. Elle est à la fois pure et dangereuse, forte et violente, subversive et stabilisatrice, elle est en même temps la bonne et la mauvaise conscience de la société, et l'utilisation sociale et politique du terme de « jeunesse » confirme cette ambivalence première. (...)

L'histoire des représentations sociales de la jeunesse a paradoxalement peu à voir avec la réalité de la situation des jeunes - si jeunes il y a - dans la société d'une époque donnée. La jeunesse ne fait jamais référence à un âge précis, et les frontières entre « enfance », « adolescence », « jeunesse » sont coulissantes : ces termes ne désignent pas ou peu des catégories d'âge différentes. mais bien plutôt des concepts différents, liés à des représentations sociales spécifiques. (...)

Etudier la dimension politique de la jeunesse implique de considérer a priori la jeunesse comme un ensemble, homogène ou non, constitué ou non, mais qui, en tout cas, a une certaine visibilité sociale³. A cet effet de désignation s'ajoute un effet de reconstruction : la parole des jeunes nous est rarement restituée directement, et les jeunes, dans la grande majorité des cas, sont vus à travers le prisme des adultes. Les adultes projettent sur les jeunes leurs désirs et leurs phantasmes, et le

² Cet article de Françoise TETARD a paru dans : *Jugendprotest und Generationenkonflikt in Europa im 20. Jahrhundert - Deutschland, England, Frankreich und Italien im Vergleich*, Dieter Dowe, Bonn, 1986.

³ Cf Michel PHILIBERT, « Evolution des parcours des âges, évolution du discours des sciences », in : *Les âges de la vie*, Cahiers de l'INED, n° 103, Paris, 1983.

mythe de la jeunesse appartient à la morale collective et à l'éthique sociale. Le mythe d'espoir et d'avenir que la jeunesse engendre à cette période est contrebalancé par la crainte d'embrigadement dont elle peut être l'objet d'une part, et par la volonté de contenir toute poussée subversive qu'elle pourrait déclencher d'autre part.

J'entendrai ici le terme de « dimension politique » dans un double sens : comportements politiques d'une classe d'âge et politiques menées par l'Etat en direction de cette classe d'âge. L'un et l'autre en effet ne fonctionnent pas isolément, et l'on peut avancer l'hypothèse que l'un a des répercussions sur l'autre, et réciproquement.

I. La mission de la nouvelle génération

Le peuple est sorti disloqué de la première guerre, les esprits sont troublés, et aspirent à un équilibre. Dans le contexte démographique en creux des années 20, la société ne peut se permettre de « rater » l'intégration des nouvelles générations, et l'idée de former « une jeunesse vaillante » reste un espoir pour que la France se relève de la crise sociale et économique dans laquelle elle est plongée.

Pendant longtemps, les générations se sont succédées avec la régularité de l'évidence, mais « avec les classes creuses des générations décimées n'ont pas pu assurer la soudure entre la jeunesse et les hommes mûrs »⁴.

La génération des sans-pères a eu à se mouvoir « au milieu de la confusion et du tumulte de l'après-guerre »⁵, les certitudes de l'avant-guerre s'en sont trouvées secouées, le consensus républicain originel s'est trouvé remis en cause, comme l'a écrit Daniel ROPS⁶ : « Le régime, devenu un état de fait, a renoncé à être un mythe. La République ne suscite plus l'enthousiasme des adolescents. Il en est des idéaux politiques comme des valeurs intellectuelles : ceux pour qui la jeunesse souhaite se sacrifier sont malades » (1932). La « génération du feu », celle qui a fait la guerre, reproche aux politiciens « d'être trop vieux » : « les vieux, toujours là, font ce qu'il font depuis quarante ans »⁷. La jeunesse se trouve investie d'une mission, celle d'aider la société vieillissante à retrouver un nouvel élan, et dans cette mission qui lui est confiée, elle ne peut ni ne doit se tromper. (...)

L'utilisation de la notion de génération est, à cette époque, associée à celle de « jeunesse » et à celle de « crise » de la société⁸. Il ne paraît pas pour autant pertinent de considérer que, dans les mentalités de l'entre-deux-guerres, les générations s'opposent, et qu'elles doivent être interprétées en termes de « conflits générations » ou de « fossés de générations »⁹.

La « nouvelle » génération des années 20-30 n'a pas d'âge, et l'on ne sait pas à quel rythme les générations se succèdent. On peut néanmoins convenir qu'elle recouvre implicitement une population de « jeunes hommes » - cette génération

⁴ Léon BLUM, *La jeunesse et le socialisme*, Paris, 1934.

⁵ D'après André MAILLET, *Le livre du Maître pour l'éducation et l'instruction civiques pour la Cité de Demain*, Paris, 1927.

⁶ Cité par Jean-Pierre AZEMA / Michel WINOCK, in : *La troisième République*, Paris, 1978.

⁷ Antoine PROST, *Les anciens combattants et la société française*, Paris, 1977.

⁸ Raoul GIRARDET, « Du concept de génération à la notion de contemporanéité », in : *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, tome XXX, avril-juin 1983.

⁹ Antoine PROST, *Les anciens combattants et la société française*, op. cité.

apparaît en effet comme uniquement masculine : on évoque « les jeunes filles d'aujourd'hui »¹⁰, mais on les exclut a priori de la notion de génération -. Ces jeunes hommes ont l'âge des élites politiques, c'est à dire au moins la trentaine, et sont en instance de prendre leur place dans les carrières professionnelles et sociales.

II. Le « démarchage » de la jeunesse

Le terme de « protestation » des jeunes, ou de « contestation » des jeunes ne me paraît pas approprié pour désigner à cette période les comportements politiques de la jeunesse en France. Les « jeunes » sont en effet une catégorie trop floue et trop peu indépendante des adultes pour qu'ils soient considérés isolément. On assiste pourtant à des poussés désordonnées de jeunesses qu'on pourrait qualifier de « subversives », mais ces essais de subversions sont rapidement canalisés et canalisables par la société des « aînés ».

La jeunesse de l'entre-deux-guerres est un terrain d'enjeux sociaux, elle devient souvent l'objet de surenchère, dans le but, avoué ou non, de renouvellement des élites : élites intellectuelles, élites politiques, élites militantes, élites sociales ... qui sauront, par leur dynamisme social et leur sens du civisme, remplacer celles qui ont été décimées pendant la guerre. On assigne à la jeunesse une place dans la géographie sociale et politique française, et on opère sur elle un « démarchage », comme s'il fallait s'entourer de garanties et s'assurer du maximum d'efficacité.

Léon BLUM, dans une conférence du 30 juin 1934 à la Maison de la Mutualité, exprimait ainsi cet état de fait : « Nous vivons dans un temps où tout le monde s'arroge le droit de parler au nom de la jeunesse, où tout le monde, en même temps, veut s'emparer de la jeunesse, où on se la dispute, où on se l'arrache. Tous les partis maintenant ont, vis-à-vis de la jeunesse, leurs démarcheurs ».

Que ce soient les mouvements de jeunesse, ou que ce soient les partis politiques, petits ou grands, tous cherchent à l'attirer. Ces mouvements et partis sont plus ou moins importants, mais l'ensemble du nombre d'adhérents jeunes est loin d'être négligeable.

1. Les mouvements de jeunesse sont-ils des mouvements de jeunes ?

Il est surprenant de constater le pullulement de mouvements de jeunesse, qu'ils soient laïques ou confessionnels, scouts, éducatifs ou politiques, et leur éclosion presque simultanée dans l'immédiate après-guerre (quelques-uns existaient dès la fin du XIX^{ème} siècle). Comment expliquer ce phénomène ? Conjonction de contextes idéologiques, politiques, sociaux, religieux, favorables à ce type d'initiatives ?¹¹ L'explication globale n'est pas entièrement satisfaisante. Faut-il y voir un activisme des milieux confessionnels, entraînant les laïques sur leur sillage, et enclenchant ainsi une situation de surenchère ?

Devant la crise, la jeunesse n'a plus à reproduire en le perfectionnant ce qu'avaient fait ses aînés, il faut donc ajouter aux mécanismes de régulation morale allant de soi comme l'école, la famille, l'église ... d'autres mécanismes de régulation qui lui permettront à coup sûr d'intégrer les normes de passage dans la société adulte.

Le désir de ces mouvements est de recruter « en largeur » et « en profondeur » et ils affirment vouloir réaliser l'union sociale de la jeunesse « au-delà des classes

¹⁰ Titre d'une conférence du Comité National d'Etudes sociales et politiques, séance 2 juillet 1928.

¹¹ Cf Aline COUTROT, « Le mouvement de jeunesse, un phénomène au singulier ? », in : *Mouvements de jeunesse chrétiens et juifs*, de Gérard CHOLVY, Paris 1985.

sociales ». Mais ces mouvements recrutent-ils dans tous les milieux ? Il faudrait distinguer plusieurs types de mouvements et nuancer les analyses. On peut cependant avancer que la plupart des mouvements ont accueilli en leur sein, prioritairement, des jeunes issus de familles bourgeoises et de diverses couches moyennes. Les mouvements de jeunesse, avant toute chose, forment de futurs cadres et ces jeunes y ont vécu une expérience de sociabilité, avant d'entrer « dans la vie active ».

Lorsqu'on parle à cette époque de « l'action sociale des jeunes »¹², il est difficile de distinguer « l'action exercée sur les jeunes » de « l'action exercée par les jeunes eux-mêmes ». En effet, dans la plupart de ces mouvements, les fondateurs, les initiateurs, les cadres sont des adultes. Quelle est la part de pouvoirs et de décisions qui est laissée aux jeunes, quelle place tient le « self-government » dans ces mouvements ? Il faudrait distinguer en tout cas les mouvements où les jeunes sont les acteurs, les mouvements où les adultes s'identifient à des jeunes, les mouvements où les adultes agissent au nom des jeunes. (...)

Ces différents mouvements ont joué un grand rôle dans les rapports jeunesse-société. L'affirmation de leur autonomie peut être contestée, mais ils ont assurément contribué à instrumentaliser la prise en charge d'une certaine jeunesse, et par voie de conséquence à neutraliser les rapports directs de cette jeunesse à « la chose politique » (phénomène qui s'accroîtra après 1945).

2. Partis de jeunes ... ou jeunesses de partis ?

De petits partis, nombreux à se constituer dans l'entre-deux-guerres, dont beaucoup sont initiés par une intelligentsia de droite, ou d'obédience fascisante, recrutent dans les jeunes générations¹³ celles-là même qui sont partie constitutive de l'élite.

Ces petits partis pullulent dans les années 30, ils mobilisent une partie de la jeunesse intellectuelle, mais pour la plupart leur durée de vie est courte et leur faiblesse durable. (...) Les grands partis traditionnels hésiteront entre le fait d'intégrer les jeunes dans leurs sections d'adultes, de créer des sections mixtes, ou de laisser se constituer des « jeunesses » ayant suffisamment d'autonomie. (...)

III. Le rôle de l'Etat envers la jeunesse

L'illustration fait paraître, le 26 mai 1934, un numéro spécial sur *L'enfant*, et y résume en quelques phrases le rôle que l'Etat entend jouer en ce domaine : « Nos buts ne manquent pas : renforcer le culte de la famille, rétablir une solide armature morale, amener la lumière et le bien-être dans les écoles, multiplier les oeuvres d'assistance pour chasser la misère, mauvaise conseillère, redonner le goût des belles tâches quel que soit le rang social, restaurer le sens de l'initiative, de la responsabilité, du caractère ».

Nobles missions ... mais la plupart en restent au stade des intentions. Jusqu'au moment du Front Populaire, l'Etat se montre incertain par rapport à la nature de son propre rôle en direction de la jeunesse. Il accorde le statut de la loi 1901 aux organisations et mouvements de jeunesse, aux associations d'éducation populaire, ainsi qu'aux colonies de vacances : c'est ainsi que l'Union Française des Centres de

¹² Pierre PICARD, *L'action sociale de la jeunesse française dans l'après-guerre*, Paris 1933.

¹³ Cf Michel WINOCK, « Fascisme à la française ou fascisme introuvable ? », in : *Le Débat*, n° 25, Paris, mai 1983.

Vacances, créée en 1907, obtient en 1913 le régime de la loi 1901, et est inscrite aux subventions en 1920. (...)

Ces actions vers une jeunesse « saine » contrastent avec les réformes timides du Front Populaire en direction de la jeunesse dite « martyre » ou « coupable ». Cette jeunesse-là est toujours oubliée dans les descriptifs des dispositifs politiques : cette jeunesse que l'on cache dans les Maisons de Correction, à qui l'on refuse le droit de rébellion - pourtant les révoltes des enfants de Justice sont nombreuses et violentes dans plusieurs de ces Maisons durant toute l'entre-deux-guerres - cette jeunesse a-t-elle aussi le statut de jeunesse « subversive » ? Elle a été vivement défendue par quelques journalistes humanistes, qui ont organisé une campagne de presse depuis 1925. Ces actions sont restées vaines pour la plupart, un timide et modeste effort a été fait en 1936 pour introduire un groupe de vingt instituteurs dans une de ces Maisons, à Saint-Maurice, après qu'ils aient suivi un stage sous la direction de Jacques GUERINS-DESJARDINS, Commissaire aux Eclaireurs Unionistes; ce qui permettra à *Avant-Garde* de titrer en 1937 : « A bas les Bastilles de la Jeunesse, il faut faire reprendre aux enfants damnés le chemin de la vie. » Quelle cassure entre cette jeunesse « malheureuse » ou « coupable », et la jeunesse militante précédemment décrite ... (la jeunesse malheureuse, à protéger, porte d'ailleurs plus souvent le nom d' « enfance » que de « jeunesse », bien qu'elle désigne tous les mineurs de moins de 21 ans).

Quatre années plus tard, le gouvernement de Vichy met en marche une politique particulièrement volontariste en direction de la jeunesse. Il installe des structures multiples et diversifiées, comme par exemple les Chantiers de Jeunesse ou les Centres d'Apprentissage, il subventionne abondamment les mouvements de jeunesse (ces mouvements sont interdits en zone occupée), qui deviennent des partenaires obligés de cette politique. Ces mouvements s'organisent, forment leurs cadres dans des stages, augmentent leur personnel permanent (par du personnel mis à disposition), éditent des revues ... Ils se fédèrent pour lutter plus efficacement contre les menaces d'étatisation dont la jeunesse pourrait être l'objet, se regroupent sous le principe : « jeunesse unie oui, jeunesse unique jamais »¹⁴. Le gouvernement de Vichy a indubitablement contribué à solidifier le sentiment de jeunesse, et en 1944, le besoin social de politiques de la jeunesse est affirmé dans l'unanimité des différents courants de pensée. Mais, à cause du traumatisme de Vichy, et de la crainte récurrente d'embrigadement de la jeunesse, ces politiques seront vécues dans une culpabilité mal assumée, et en resteront au stade d'actions dispersées et fort peu coordonnées.

Politiques-jeunesse hors du politique ?

La jeunesse de 1945, par rapport à celle des années 30, est comme « rajeunie. » En effet, la guerre a creusé l'écart entre les générations, ceux qui avaient vingt ans en 1939 ont eu une jeunesse raccourcie, de par le rôle précoce qu'ils ont joué dans le tissu social. Ils ne considèrent plus comme leurs pairs ceux qui viennent d'avoir vingt ans, pas plus que ces derniers ne se sentent leurs héritiers : « la guerre n'est pas leur guerre »¹⁵. Les aînés occupent des postes de cadres dans la nouvelle

¹⁴ Françoise TETARD, « Jeunesse unique : autour de quelques discours », in : *Les Cahiers de l'animation*, n° 49-50, Marly, avril 1985.

¹⁵ Paul DE GAUDEMAR, « Psychologie de notre jeunesse », in : *Esprit*, n° 109, 1er avril 1945.

société de la Reconstruction, tandis que les plus jeunes constituent une population « mineure », qu'il faut protéger, moraliser, éduquer.

Cette nouvelle jeunesse devient ciblée, institutionnalisée. De manière irréversible, l'Etat et les professionnels de la jeunesse vont juger, dans le contexte de restructuration de la société d'après-guerre, leur intervention indispensable dans le domaine de la jeunesse, et vont mettre au point de nouvelles technocraties la concernant. C'est une évidence d'affirmer que, plus on met en oeuvre une politique en direction d'une population donnée, ici en l'occurrence une classe d'âge, et plus on l'isole. Les jeunes résistants avaient rêvé en 1944 d'une politique « pour les jeunes, par les jeunes et avec les jeunes », leur espoir sera vite déçu : on se « penchera » sur la jeunesse, mais on ne lui laissera pas la place d'acteur de ses propres politiques.

Ces politiques-jeunesse de 1945 ont eu, paradoxalement, un effet de dé-politisation, la société adulte semblant ne plus vouloir reconnaître au jeune sa place de citoyen, et l'écartant du pouvoir politique. D'agissante la jeunesse est devenue agie, de sujet le jeune est devenu objet de politiques, et la jeunesse comme objet prendra lentement le rôle d'un ailleurs menaçant pour la société des adultes.

EXTRAIT DE : « Recherche politiques de la jeunesse désespérément ... Quelques remarques sur la période des Trente Glorieuses » ¹⁶

(...) En tout cas, dans la période des Trente Glorieuses (terme en usage aujourd'hui, qui désigne les années 1945-1975), on peut constater que la jeunesse a rendu la société bavarde. Le mythe de la jeunesse appartient à la morale collective, à l'éthique sociale. Fait-on une politique avec un système de valeurs ou avec une catégorie de population nommément désignée ? En tout cas la hantise des psychologues et des sociologues de justifier de catégories d'âge socialement significatives paraît a posteriori bien dérisoire face à la force des préceptes moraux qui ont entouré l'objet « jeunesse ». Je ne sais trop à quoi on mesure une politique, mais je peux constater que les politiques jeunesse de cette période ont été d'abord conjoncturelles et souvent électoralistes, elles ont fait partie de la « vitrine » nécessaire des gouvernements en place, car les « jeunes » sont partie intégrante de la rhétorique des discours politiques.

Difficile donc de cerner ce que recouvre le terme de politique(s) de la jeunesse. Singulier ou pluriel ? Dire qu'il y a eu « une » politique de la jeunesse, c'est défendre l'idée qu'une action politique dans ce secteur a été menée au-delà des vicissitudes politiciennes, c'est à dire qu'elle a été voulue et coordonnée par des instances responsables et localisées. J'ai souvent rencontré des acteurs de cette période, qui ont fait partie des milieux de jeunesse, et qui m'ont dit : « Une politique de la jeunesse ? Il n'y a pas eu de politique de la jeunesse, sauf peut-être avec Maurice HERZOG. Il a été le seul vrai ministre de la Jeunesse. Depuis, rien. » En septembre 1958, Maurice HERZOG a été mis par le Général DE GAULLE à la tête du Haut-Commissariat à la Jeunesse et aux Sports, dépendant du Ministère de l'Education Nationale, et le 11 juin 1963, il est devenu membre du Gouvernement de Georges

¹⁶ Cet article de Françoise TETARD a paru dans la revue *Territoires*, N° 362-363, Paris, Nov-Déc. 1995.

POMPIDOU en prenant rang de Secrétaire d'Etat chargé de la Jeunesse et des Sports.

Au niveau des termes, nous constaterons deux faits dans cette période des Trente Glorieuses :

- ce qui a été appelé à certaines époques « politiques de la jeunesse » ne s'adressait pas forcément aux jeunes. Prenons l'exemple de l'Education Populaire. La Direction des mouvements de jeunesse et de l'Education Populaire (créée en 1944 et dépendant du Ministère de l'Education Nationale qui deviendra en 1948 la Direction de la Jeunesse et des Sports) pendant de nombreuses années a accordé et géré des subventions s'adressant à de nombreuses associations qui toutes n'avaient pas uniquement des jeunes pour adhérents. L'Education Populaire se définit comme « s'adressant à tous, et plus particulièrement aux jeunes, depuis la sortie de l'école jusqu'à la fin de la vie ». On le voit, la marge est grande, et la Direction de la Jeunesse s'est beaucoup investie dans une politique de formation des cadres, issus des mouvements, qu'ils soient de Jeunesse ou d'Education Populaire.

- à l'inverse, ce qui n'a pas été appelé explicitement « politiques de la jeunesse » a pu en être. Nous citerons entre autres les politiques de protection de l'enfance, désignant la prise en charge des mineurs délinquants ou en danger par le Ministère de la Justice (Direction de l'Education Surveillée, aujourd'hui Protection judiciaire de la Jeunesse) et par le Ministère de la Santé Publique et de la Population (Aide Sociale à l'Enfance).

Plutôt que de faire l'inventaire chronologique de chaque décision prise dans ce domaine, ce qui serait rapidement fastidieux et particulièrement complexe, nous nous contenterons de donner quelques caractéristiques de ces politiques dites de jeunesse. Constatons que, tout au long de ces trente années, trois types de polarités semblent mettre sous tension toutes les mesures s'adressant à « la » jeunesse :

- la première instaure la jeunesse comme un problème de l'Etat, mais que l'Etat ne peut traiter directement, sous peine d'étatisation de la jeunesse. La crainte de l'embrigadement, toujours redouté et brandi comme un danger potentiel, reste forte, même plusieurs années après la guerre. Le traumatisme de Vichy et la menace d'une jeunesse unique reste vivace, aujourd'hui encore les politiques (ou plutôt l'impossibilité d'imaginer des politiques directes de la jeunesse initiées par l'Etat) en gardent la trace.

- la seconde est gouvernée par deux philosophies opposées, celle de la *participation* où la jeunesse est considérée sous l'angle de l'avenir de la société et de la transmission générationnelle des valeurs (secteurs de l'éducation, de l'instruction, de la culture, du sport ...), celle de la *protection* où la jeunesse est à la fois perçue comme un danger potentiel dont il faut se protéger et comme une période de fragilité nécessitant soin préventif et protection physique, psychique et morale.

- la troisième oppose l'idée d'une spécificité de l'objet jeunesse sur laquelle fonder un traitement séparé de cette question (le « grand ministère » de la jeunesse, rêve de Pierre MENDES-FRANCE en 1954, qui fut à plusieurs reprises envisagé et refusé avec la conviction qu'il n'y a pas *un* problème jeunesse en tant que tel mais *des* problèmes jeunesse dans chacun des problèmes sociaux (commissions jeunesse dans chaque ministère)¹⁷.

¹⁷ Françoise TETARD, « Histoire d'un malentendu : les politiques de la jeunesse à la Libération », *Les Cahiers de l'animation*, N° 57-58, INEP, Marly-le-Roi, 1986.

Sinon pour résoudre, du moins pour aménager ces contradictions, la nécessité d'une coordination générale de la politique jeunesse a souvent été affirmée. Il en a résulté une certaine diversité d'assemblages pluri-ministériels. Ils n'ont pas eu pour effet de briser les cloisonnements administratifs, ni de favoriser une action globale : la jeunesse reste un objet diffracté. Selon les périodes, les perceptions de la jeunesse ont induit des réactions sociales mitigées, et par suite les politiques qui ont été à chaque fois imaginées, ont été hésitantes, construites et déconstruites en des montages successifs qui se sont maintenus dans un périlleux équilibre. La jeunesse, on l'a vu, est à géométrie variable, et selon qu'elle a présenté des consonances plus ou moins positives, plus ou moins négatives, des Ministères ou des instances à « personnalités » différentes ont pris l'initiative de décisions la concernant. L'Etat a agi de manière multiforme, contrastée, et parfois même contradictoire. Le champ jeunesse a été ballotté de commissions en comités, de services en directions. Il a été cause de surenchère et de concurrences entre ces instances. Le jeune fut l'objet de sollicitudes incessantes, mais cela ne s'est pas traduit par la création d'une structure coordinatrice permanente d'envergure.

Il est pourtant un moment où le secteur jeunesse s'est trouvé propulsé dans une politique « véritable », c'est au début des années 1960, lors de la préparation du IVème Plan de Développement économique et social et de la loi-programme relative à l'équipement sportif et socio-éducatif. La jeunesse comme notion morale devient d'un coup donnée démographique mise en relation avec un espace géographique. On apprend alors à compter en mètres carrés sociaux, et à raisonner en « grand ensemble », unité de voisinage, quartier, arrondissement, chaque partition de l'espace étant rapportée au nombre de logements et au nombre d'habitants correspondant. L'urgence est posée une fois pour toutes : urgence de prévoir un « accueil aux jeunes », selon l'expression du démographe Alfred SAUVY (souvenons-nous que les enfants du baby-boom arrivent comme adolescents sur la scène sociale à la fin des années 1950)¹⁸, urgence de juguler les débordements d'une jeunesse par trop démonstrative (phénomène « blousons noirs de 1959-1960)¹⁹, urgence de promouvoir des équipements adaptés, urgence de professionnaliser les cadres chargés de les animer et de les gérer.

La préparation du Plan en 1961 a exigé un minimum d'harmonisation, et la coopération s'est alors renforcée entre pouvoirs publics, professionnels de l'éducation et de la rééducation, militants des mouvements de jeunesse, scientifiques (statisticiens, démographes, sociologues ...), et experts. La consultation s'est faite à plusieurs niveaux : à l'échelon national dans les Commissions interministérielles, à l'échelon régional dans les Conseils Régionaux de la Jeunesse (créés pour l'occasion par un arrêté du 16 février 1960 sous l'impulsion de Maurice HERZOG), à l'échelon départemental dans les Conseils Généraux et enfin à l'échelon municipal : de nombreuses communes ont créé en 1959-1960 des Commissions Municipales-Jeunesse. En janvier 1964, dans un rapport sur l'équipement, voilà ce qui est tout simplement affirmé :

« Le simple bon sens suffit à démontrer l'importance prise, dans l'action que mène le Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports en faveur de la jeunesse, par l'équipement : pour se réunir, les jeunes ont besoin de locaux; pour s'exprimer, que ce soit en montant une représentation théâtrale ou en lançant une opération

¹⁸ Alfred SAUVY, *La montée des jeunes*, Paris, Calmann-Levy, 1959

¹⁹ Voir Françoise TETARD, « Le phénomène blousons noirs en France fin années 1950-début années 1960 », *Révoltes et sociétés*, Paris, Publications de la Sorbonne, tome 2, 1989.

d'entraide sociale, ils ont besoin de matériel; pour nager, pour s'entraîner, pour jouer, ils ont besoin de gymnases, de stades, de piscines ».

Suffisait-il d'un local pour que se développent des politiques locales de la jeunesse ? Mais, laissons maintenant la parole au présent...

EXTRAIT DE : « Le Jeune, la Cité et les autres ... La valeur civisme appliquée à la jeunesse de l'après-guerre »²⁰

Le 1er octobre 1945, la revue *Esprit* sortait un numéro spécial sur les mouvements et institutions de jeunesse. Emmanuel MOUNIER, directeur de la revue et maître à penser du personnalisme, ouvrait ses colonnes par un éditorial :

« Finalement, de quoi les jeunes ont-ils besoin : de formation, de loisirs, ou plus prosaïquement d'expression dans la vie publique ? »²¹

Cette phrase a quelque chose de visionnaire, elle me semble en tout cas assez bien résumer les enjeux qui vont se tramer dans toute l'après-guerre sur cette question.

Une alternative est posée à la Libération, qui tiendrait dans cette double proposition :

« **Cité des jeunes ou jeunes dans la Cité** ». Dans un article des *Cahiers de notre jeunesse* de novembre 1945, Maurice-René SIMONNET pose ainsi le débat : « Créer une cité de jeunes ou transformer la cité réelle afin de l'adapter aux jeunes : les deux solutions opposées du problème de la jeunesse aboutissent à des résultats forts différents ». A la deuxième position : les jeunes dans la Cité, se rallient les mouvements de l'ACJF (Association Catholique de la Jeunesse Française) et une grande partie des jeunes résistants, regroupés dans les FUJP (Forces Unies des Jeunesse Patriotiques). Maurice-René SIMONNET en fait partie, lui qui affirme que « qui a vécu dans la "cité des jeunes" risque fort d'en rester prisonnier toute sa vie, ou d'être sans influence sur la cité réelle ».

En d'autres termes, faut-il choisir la pédagogie en laboratoire et en vase clos, en encadrant les jeunes dans des mouvements ou institutions, ou faut-il transformer les conditions de vie des jeunes « au réel », le problème des jeunes devenant alors un des aspects du problème social ? Traduite en termes d'organigrammes ministériels, cette alternative en 1944 posait le choix soit d'un Ministère de la Jeunesse, qui encadre, éduque, organise la jeunesse, soit d'un Comité Interministériel rattaché à la Présidence du Conseil, qui réunit tous les ministères intéressés aux problèmes de la jeunesse, évitant ainsi d'isoler la jeunesse dans un ministère particulier. Les décideurs de politiques jeunesse en fait ne trancheront pas, et les deux orientations se chevaucheront dans toute l'après-guerre. Et pendant plusieurs années, les positions des divers courants de pensée, partis politiques ou mouvements de jeunesse et d'Education Populaire semblent se distribuer sur une échelle située dans cette alternative.

La notion de civisme est lourde de sens. Le Littré en 1965 en donnait la définition suivante : « sentiments qui font le bon citoyen, attachement à la cité, à la patrie ». Le

²⁰ Cet article de Françoise TETARD a paru dans : *Jeunes mais citoyens. Quelle éducation pour quelle citoyenneté ?*, Ministère de la Jeunesse et des Sports, Institut de l'Enfance et de la Famille, Paris.

²¹ Emmanuel MOUNIER, « Mouvements et institutions de jeunesse », *Esprit*, N°11, 1er octobre 1945.

civisme est une valeur sociale, morale, politique qui renvoie à des vertus républicaines, elles-mêmes redéfinies et réinterprétées périodiquement. L'historien Claude NICOLET, dans son ouvrage *L'idée républicaine en France*, en fait la démonstration : « Nation, Démocratie, République sont des mots voyageurs, issus de mémoires historiques qui surgissent des différentes traditions politiques françaises. Au-delà du sens étymologique ou utopique, ils se chargent d'une véritable sédimentation de significations historiques diverses, ce qui leur donne à la fois une valeur concrète, vérifiable en quelque sorte selon les moments de l'histoire, et une imprécision redoutable »²².

Voilà donc ma tâche singulièrement compliquée. Comment en effet évoquer en quelques pages la manière dont la valeur civisme s'est appliquée à la jeunesse dans l'après-deuxième guerre ? Difficile de faire abstraction des constructions idéologiques afférentes à cette question. Difficile de prendre en compte les représentations sociales de la jeunesse dans la société de la Reconstruction, fortement chargées d'enthousiasme, mais aussi de méfiance et de doute. Difficile de faire l'économie de la projection de mes propres valeurs : l'historien est aussi citoyen et sujet social d'aujourd'hui ... Je listerai ici quelques pistes, essentiellement programmatiques, en tentant de repérer dans une période comment cette question est débattue, et de saisir ce qui en fait les continuités ou les ruptures.

1- Le civisme « enseigné » : l'instruction civique à l'école

L'âge d'or de l'instruction civique dans notre mémoire collective est celui de la III^{ème} République. La loi de 1882 précise que « L'enseignement primaire comprend : l'instruction morale et civique, la lecture, la géographie et l'histoire ». L'enseignement fait alors la part égale entre une morale, qui doit « préparer les enfants à la vie qui les attend en société », et une instruction civique, destinée « à faire connaître aux élèves notre organisation administrative, politique et sociale en leur montrant les droits, mais aussi les devoirs des futurs citoyens ». Les initiateurs de cette nouvelle discipline chercheront à se justifier de trop de politisation : il ne s'agit, disent-ils, ni de juger, ni de propager des politiques, mais d'exposer les institutions nationales et de faire appel au sentiment de la patrie, en enseignant une morale commune à l'école²³.

Cet enseignement a connu quelques vicissitudes depuis Jules Ferry :

- de 1880 à 1940 : enrichissement et précision accrue des programmes, mais exclusivement au sein des programmes primaire et primaire supérieur
- à la Libération : introduction de l'éducation civique dans tous les ordres d'enseignement, et surtout dans le secondaire, à l'initiative de deux inspecteurs généraux : Gustave MONOD et Louis FRANÇOIS. Désormais, cette matière aura des horaires et un programme spécifiques. Il lui manquera cependant un corps enseignant spécialisé pour être une discipline à part entière (ce sont la plupart du temps des professeurs d'histoire-géographie qui joueront ce rôle). Les objectifs sont clairement exprimés : « créer le désir », dit Louis François, « et former la capacité de s'intégrer activement dans la vie de la cité, de la région, de la nation, du monde ». Et encore : « Il faut faire comprendre ce qu'est la démocratie, et plus exactement une démocratie économique et sociale ».

²² Claude NICOLET, *L'idée républicaine en France*, Paris, Gallimard, 1982, pp. 28-29.

²³ Mona OZOUF, *Le Débat*, N°34, mai 1985.

- jusqu'en 1977, les horaires vont varier. En 1945 : une heure par semaine en premier cycle, en 1948 : horaire réduit de moitié, mais une heure mensuelle au deuxième cycle, en 1968 : horaire porté à une heure hebdomadaire en classes de 6ème et 5ème.

- la circulaire du 29 avril 1977 fait perdre toute spécificité à l'éducation civique, en définissant plus largement les nouveaux programmes de sciences humaines. Le civisme est réduit à des objectifs individualistes et utilitaristes, le changement de ton est perceptible dès 1975, lorsque le Ministre René HABY demande aux enfants de « se manifester comme futurs citoyens, contribuables, épargnants, bénéficiaires de services collectifs, acheteurs d'appartements ou bâtisseurs de maisons... » (Journées internationales de Sèvres, 1975)

2- Le civisme « expérimenté » : la pédagogie des mouvements de jeunesse

L'émergence des mouvements de jeunesse se situe en France principalement dans l'entre-deux-guerres : éclosion presque simultanée de mouvements, qu'ils soient laïques, confessionnels, éducatifs, politiques, ... (...) Ces mouvements revendiquent leur spécificité, ils se réfèrent les uns et les autres à des courants de pensée différents, mais tous revendiquent la mission de « former les cadres de demain ». Il faut préparer le jeune, futur citoyen, à prendre des responsabilités dans la société qu'il contribuera à construire. Le rapport du jeune à la Cité est alors médiatisé par l'exercice de l'éducation. La valeur civisme a été la matrice de pédagogies particulières : des républiques d'enfants aux mouvements d'éducation nouvelle, du scoutisme aux méthodes d'éducation active, etc ... (...)

L'apprentissage du civisme est un des objectifs visés par chacun des mouvements. En cela on pourrait dire qu'il est une des composantes de la philosophie de l'Education Populaire (à moins que l'Education Populaire soit elle-même une des composantes du civisme ?). Mais il faudrait pousser plus loin les investigations. Au delà d'un discours fondateur partagé, des différences dans les actions, les pratiques, les initiatives de chaque mouvement et selon les périodes pourraient alors apparaître.

3- Le civisme « voté » : les débats sur l'âge de la majorité

Le débat est posé à plusieurs reprises depuis la Libération, mais la loi sur l'abaissement de l'âge de la majorité civique ne sera votée qu'en 1974.

En avril 1946, dans le projet constitutionnel, la majorité électorale avait été fixée à 20 ans, et conjointement un texte législatif sur l'abaissement de l'âge d'éligibilité avait été préparé. La constitution du 27 octobre 1946 ne reprend aucune de ces propositions.

La question est reformulée en 1964, les parlementaires déposent alors plusieurs propositions de lois : l'UNR (Union pour la Nouvelle République, gaulliste), le Parti socialiste, le Parti communiste. Le Haut-Comité de la Jeunesse est saisi du problème, une commission de travail est créée sur ce thème. Toute la campagne vise uniquement la majorité électorale, c'est à dire le vote des jeunes à partir de 18 ans. Les défenseurs du projet s'appuient principalement sur des arguments de type démographique : l'apport de nouveaux électeurs permettrait de rajeunir le corps électoral (considérablement vieilli depuis le vote des femmes de 1946) et sur des arguments de type juridique : il conviendrait d'unifier les différents seuils de majorité du droit français (majorité pénale à 18 ans, âge du service militaire à 19 ans, ...). Des journalistes font remarquer que, lors du putsch du 22 avril 1961, le Chef de l'Etat s'est adressé aux jeunes du contingent pour leur demander de faire respecter la loi

et la volonté du pays en Algérie ... et que, au retour, ces jeunes n'avaient pas le droit de voter !

Le concept de « maturité » est en 1964 au centre des débats. Il a l'apanage du statut scientifique (travaux de psychosociologues et de sociologues de la jeunesse). Et il est réemployé dans la polémique, servant tout autant aux défenseurs du projet qu'à ses détracteurs. Ceux qui sont « pour » disent qu'avec l'accélération de l'histoire, l'évolution des mœurs et des techniques, la généralisation de l'instruction ..., la maturité intellectuelle, professionnelle et politique des jeunes est plus rapide qu'autrefois. Maturité bien mince, disent ceux qui sont « contre », lorsque l'on songe que beaucoup de jeunes quittent l'école à 14 ans, et ont une instruction très sommaire. Il faut attendre que l'expérience vienne remplacer l'instruction qui manque, on ne peut donc donner le droit de vote trop tôt. Les mêmes invoquent l'insuffisance de la formation civique : la jeunesse est fragile, le risque de son embrigadement est toujours à craindre, elle peut se laisser trop facilement convaincre. Certains des experts consultés proposent même de créer une période de latence et de transition entre 18 et 21 ans : une sorte de noviciat social, qui permettrait l'apprentissage de la liberté dans le domaine syndical, politique, social. Les milieux de jeunesse (professionnels et militants) sont partagés dans ce dilemme. Leur confiance et leur espoir en « la jeunesse de l'avenir » qu'ils ont contribué à former, est entaché d'une certaine frilosité et réticence à "« lâcher » trop tôt les jeunes dans la vie, préférant sans doute dans un premier temps les voir évoluer dans la Cité idéale et sécurisante que représentent les mouvements et institutions créés à leur intention.

Le projet établi en 1964 n'est pas accepté. Les calculs électoraux ne doivent pas être sous-estimés en cette affaire : 1.800.000 électeurs de plus pouvaient avoir des conséquences « imprévisibles » sur les équilibres politiques de l'époque. Vers quels candidats les jeunes iraient-ils ? Chaque parti fait ses comptes

Le projet passe en 1974, il est voté à une écrasante majorité à la Chambre et au Sénat. Dans les trois débats de 1946, 1964, 1974 qui était pour, qui était contre ? Les positions sur ce thème furent rarement dogmatiques. Les sentiments sont partagés et c'est le pragmatisme qui domine. Qui pourrait d'ailleurs être contre le civisme des jeunes ?

Au milieu des années 1960, ce thème devient un objet d'études et de réflexion, il est souvent évoqué dans des congrès ou des colloques, nous en citerons deux pour exemples : le colloque sur *l'insertion des jeunes dans le Métier et la Cité*, organisé à Nancy en 1965 par le Comité régional du Bassin Lorrain, et le congrès intitulé *Jeunesse et civisme. Comment préparer les jeunes à leur rôle de citoyen* organisé à Paris en 1966 par la Fédération française des Clubs Unesco.

Dans le colloque de Nancy, des jeunes sont présents et témoignent de la participation à la vie de la Cité : entre autres expériences, la tentative de la ville de Chôlet est évoquée par François Guillaume, président du CNJA, qui consistait à « mettre en place un conseil municipal en blanc, composé par des jeunes de moins de 20 ans, à qui étaient posés les mêmes problèmes qu'au véritable conseil municipal ». Il précise que cette expérience a engendré « beaucoup de scepticisme ».

Au Congrès des Clubs Unesco, une question centrale est posée : « comment les jeunes peuvent faire face aux contradictions du monde contemporain, à la révolution technique, à l'accélération de l'histoire ... et éviter, tôt ou tard, de démissionner ? ».

Plusieurs enquêtes de type journalistique, littéraire ou scientifique sont lancées dans ces années, cherchant à mesurer et vérifier le rapport des jeunes à la chose

politique et au monde « nouveau ». Elles renouent en cela avec une tradition séculaire. Combien d'enquêtes en effet depuis le début du siècle qui ont cherché à mesurer les « idéaux », les « engagements », les « aspirations » et la « conception de l'avenir » des « jeunes d'aujourd'hui » ... Ces enquêtes sont empreintes de fascination, de romantisme, de morale salvatrice. L'inquiétude s'exprime presque toujours dans un diagnostic sur l'apolitisme des jeunes : ils ne s'intéressent plus à la politique, ils sont désabusés, ils montrent de la désaffection ...

Le civisme : idée centrale mais insaisissable.

Le discours sur le civisme fonctionne de manière circulaire. Il revient dans le débat social de manière récurrente, comme indice de pureté par rapport à la jeunesse, et à la place et au rôle que les jeunes pourraient avoir dans la société. Il est de tous les temps, en est-il pour autant a-historique ?

C'est en quelque sorte une utopie nécessaire qui vient rassurer et reconforter les défenseurs de la démocratie que nous sommes tous. C'est un idéal qui fait consensus. Ce n'est pas forcément une pratique sociale repérable et repérée, ce n'est pas, ou rarement, un objectif politique finalisé, ce n'est même pas un programme éducatif revendiqué.

Le civisme, c'est une qualité.

Le civisme des jeunes, c'est un espoir mêlé de crainte.

Le civisme c'est une affaire de sentiments ... républicains ?

EXTRAIT DE : « De quoi sommes-nous les héritiers ? » Recherche-Action-Formation proposé à l'ANACEJ par Françoise TETARD et Alain JACQUEMIN, 25 avril 1996²⁴

« Lorsque j'ai rencontré l'ANACEJ pour la première fois, j'ai pu constater que le Conseil de Schiltigheim, fondé en 1979 était cité comme le plus ancien conseil connu. J'avais alors fait remarquer que, dans les fonds d'archives sur les politiques de la jeunesse, j'avais trouvé mention de plusieurs conseils créés dans les années 1960 : Sedan en 1963-1965, Chôlet en 1965-1966, Saint-Lô en 1965-1967, Compiègne en 1966-1968, May sur Orne en 1966-1968, Longwy en 1966-1968, Laval en 1967-1968 etc., puis d'autres dans les années 1970 : Vandoncourt en 1971-1977, Saumur en 1976, Fréjus à partir de 1977 etc.²⁵

Cette convergence d'initiatives relevait-elle de l'atmosphère de l'époque ou peut-on faire l'hypothèse que les maires qui ont eu cette idée à ce moment-là avaient une culture politique commune ou tout au moins partageaient sans le savoir un bagage de références ou de lectures ?

Lorsque j'ai étudié de plus près, avec Alain VULBEAU²⁶, l'histoire de l'ANACEJ et des deux associations qui l'ont précédée : l'ANCME et la CVCJ, j'ai pu constater que deux des principaux fondateurs : Alain Vincent pour l'ANCME et Alfred MULLER pour la CVCJ avaient tous deux la même origine professionnelle : instituteurs spécialisés ayant une formation CAEI (Certificat d'Aptitude à l'Enfance Inadaptée). J'ai fait l'hypothèse que l'influence des méthodes FREINET, fréquemment utilisées dans les classes de perfectionnement, pouvaient peut-être avoir joué un rôle dans la volonté de donner la parole aux enfants. L'un et l'autre m'ont confirmé que ces méthodes d'école nouvelle ou d'éducation active les avaient en effet aidés à positionner leurs pratiques dans le fonctionnement quotidien des conseils qu'ils avaient mis en place.

Lorsque j'ai assisté récemment au colloque européen de Strasbourg sur *Les jeunes dans la Cité* des 3-5 novembre 1995, j'ai été frappée par les manières de faire des jeunes participants européens. Certains m'ont impressionnée par leurs habitudes de démocratie au quotidien : capacité à prendre la parole (de surcroît en plusieurs langues), utilisation de tableaux comparatifs, sens de la synthèse... Est-ce à dire que l'apprentissage de la citoyenneté est mieux pratiqué dans certains pays que dans d'autres ? Si c'est le cas, dans quels lieux et comment se fait-il ? »

²⁴ Ce texte est un papier de travail, non publié.

²⁵ Cette liste des anciens conseils ayant déjà existé n'est pas exhaustive. Elle a été établie à partir d'archives et d'entretiens et dûment complétée par les travaux et les investigations que mène actuellement Michel KOEBEL dans le cadre d'une thèse de doctorat en sociologie à l'Université des Sciences Humaines de Strasbourg sous la direction de Bernard MICHON.

²⁶ Françoise TETARD et Alain VULBEAU, « Les Conseils municipaux d'enfants : affaire locale, affaire d'Etat ? », 1996 (article à paraître)

Monsieur Thomas GUTHMANN

Inspecteur de la Jeunesse et des Sports

Je crois que la journée a été longue, nous avons légèrement dépassé l'horaire, les gens sont pressés et en plus à l'extérieur il fait très beau, je vais donc pas vous retenir davantage.

Pour conclure cette journée, je voudrais simplement tous vous remercier et notamment les intervenants de l'après-midi, Madame Claire JODRY, Directrice de l'ANACEJ, Madame Françoise TETARD, qui est historienne et ingénieur d'études au CNRS, et également Monsieur Ernest JACKY, Président de la Ligue d'Alsace de Football, qui ont bien voulu se libérer et s'associer à nos travaux.

Je veux également remercier les animateurs, intervenants et rapporteurs du matin qui ont permis la bonne organisation des travaux en ateliers. Cette journée a été mise en place à l'initiative de Jeunesse et Sports mais en collaboration avec le FAS et l'ANACEJ, j'insiste là-dessus, et en concertation avec d'autres partenaires, associations ou collectivités, dont l'Inspection Académique, la Ligue de Football, le Conseil Général, le CDMIJ, les MJC, les Foyers-Clubs, les Centres Socio-Culturels ... et plusieurs communes parmi lesquelles Cernay, Horbourg-Wihr, Mulhouse, Kingersheim et Saint-Louis.

J'espère que cette journée vous a permis d'échanger en fonction des expériences des uns et des autres et qu'elle vous a quelques réponses aux nombreuses questions que vous vous posiez avant de venir.

Je voudrais donc remercier tous ceux qui se sont associés à cette journée, également Michel KOEBEL qui est Conseiller d'Education Populaire et de Jeunesse à la Direction Départementale Jeunesse et Sports, et qui a fourni un gros travail, et informer les représentants des communes ici présentes que la DDJS se tient à leur disposition pour les aider, les conseiller et les accompagner dans toute démarche de réflexion et de mise en place d'un conseil municipal d'enfants ou de jeunes.

Enfin, et je terminerai par là, je voudrais dire que ce thème de la participation des jeunes à la vie de la cité pourra être repris au sein du pôle de compétence jeunesse mis en place par Monsieur le Préfet et confié à Monsieur Bernard GRUNWALD qui en assure la présidence, et cette réflexion se fera en liaison avec les mouvements associatifs afin que quelques suites puissent être réservées et trouvées à cette journée.

Voilà, merci encore à tous, et je vous souhaite un bon retour.

ANNEXES

UN CONSEIL COMMUNAL DE LA JEUNESSE A SOULTZ - RAPPORT D'ENQUETE - Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports du Haut-Rhin - Michel KOEBEL - Septembre 1995 (84 pages) : EXTRAITS

I. INTRODUCTION

1. LE CADRE GENERAL DE L'ENQUETE

Cette enquête est un travail collectif réalisé entre février et mai 1995 dans le cadre d'une unité de formation "Environnement Social de l'Animation" préparant au "Diplôme d'Etat relatif aux Fonctions d'Animation" (DEFA). Cette formation se déroulait à la Maison des Jeunes et de la Culture de COLMAR ; elle était organisée par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports du Haut-Rhin avec la collaboration de celle du Bas-Rhin. L'enquête a été conçue et réalisée par dix animateurs professionnels, formés en cours d'emploi, et accompagnés par deux formateurs de Jeunesse et Sports. [...]

L'enquête a été complétée par des propositions d'actions rédigées par les stagiaires et présentées pour en débattre auprès des acteurs sociaux les plus concernés par l'étude le 6 septembre 1995. Le présent rapport a été mis en forme, complété et rédigé par Michel KOEBEL [...].

2. LES OBJECTIFS DE L'ENQUETE

L'enquête comportait plusieurs objectifs :

Le premier était pédagogique : ouvrir à une méthodologie transposable à d'autres recherches dans le domaine de l'environnement social de l'animation, reconnaître les possibilités et les limites d'une enquête sociologique. Concrètement, l'objectif n'est pas de donner aux stagiaires les moyens de réaliser une enquête sociologique grande nature à la fin du stage, mais leur permettre de pouvoir participer à la réalisation d'une enquête réalisée par des spécialistes, en étant à la fois moteur et critique dans la réflexion sur l'objet et dans les différentes phases de l'enquête.

D'autre part, les investigations menées sur le territoire de l'enquête pouvaient servir d'illustration à divers autres apports théoriques du programme de formation ; elles donnaient également la matière nécessaire à l'élaboration d'hypothèses et de stratégies d'action.

Enfin, cette enquête, réalisée en partenariat avec les principaux responsables sociaux de la commune choisie, pouvait laisser escompter des résultats utiles pour la conception, la réalisation ou l'évaluation d'un Conseil Communal de la Jeunesse à Soultz et plus largement d'une politique d'animation en direction des jeunes de la commune. (...)

3. LES CHOIX PREALABLES

a) Les contraintes d'ordre général

Cette enquête n'est pas une commande de la municipalité. Les divers choix à faire ont pu être établis librement par l'équipe des formateurs et des stagiaires. Essentiellement des contraintes de temps ont pu limiter certains choix.

La situation à Soultz n'était pas particulièrement facile à traiter du fait de l'imminence des élections municipales et notamment l'existence de plusieurs listes d'opposition au maire sortant. Il a été clairement précisé à tous les acteurs municipaux impliqués de près ou de loin dans cette campagne qu'aucun résultat ne serait dévoilé avant la fin des élections et tous se sont engagés à ne pas faire de cette enquête un argument électoral, ce qui a été respecté par tous.

b) Le choix de la problématique des conseils de jeunes

Malgré le fait que les stagiaires et les formateurs exercent principalement leur activité professionnelle dans le champ de l'animation socio-culturelle, trois éléments principaux ont fait porter le choix collectif sur ce domaine municipal :

- d'une part l'importance qu'a pris depuis quelques années le développement des conseils de jeunes en France, et particulièrement en Alsace ;
- d'autre part l'existence d'un projet de loi très récent qui devrait imposer la création de Conseils Communaux de la Jeunesse dans toutes les communes françaises de plus de 3 500 habitants ;
- enfin, les compétences particulières de l'un des formateurs qui a réalisé plusieurs travaux universitaires sur ce sujet.

c) Le choix de la commune de Soultz (Haut-Rhin)

Plusieurs communes étaient envisageables. Les stagiaires ont choisi une commune dans laquelle la problématique « jeune » était à l'ordre du jour dans la politique municipale, une commune qui réfléchissait à son implication dans le « contrat LASER » proposé par Jeunesse et Sports et qui impose dans le contrat la constitution d'un Conseil Communal de la Jeunesse, une commune pas trop grande qui, techniquement, pouvait nous fournir la liste exhaustive des numéros de téléphone de tous les foyers où vivait un ou plusieurs jeunes entre 15 et 25 ans, une commune enfin dans laquelle aucun des stagiaires n'était impliqué de près ou de loin.

d) Le choix de la méthode

Nous avons adopté une méthode d'enquête par questionnaire précédée d'une étude de milieu. Une méthode d'enquête sociologique plus dynamique, de participation ou d'intervention, aurait nécessité un temps d'investigation beaucoup plus long, incompatible avec les contraintes de ce stage de formation.

[...]

IV. ANALYSE DES RÉSULTATS

B. RESULTATS DES TRIS CROISES

1. Hypothèse 1

RAPPEL DE L'HYPOTHESE : LA VOLONTE DE PARTICIPER A UN CCJ EST PROPORTIONNELLE A LA PARTICIPATION SOCIALE PASSEE OU ACTUELLE

Sans avoir voulu donner d'ordre d'importance aux hypothèses, il se trouve que l'hypothèse n°1 est celle qui est démontrée de la manière la plus éclatante.

L'engagement en tant que délégué de classe par le passé se confirme par une volonté d'engagement pour le CCJ : comme le montre le tableau ci-dessous²⁷, parmi ceux qui veulent participer activement au CCJ (en tant que membres), 71 % ont été délégués ou suppléants.

| En Lignes : Q2 PARTICIPATION ACTIVE | | | | |
|--|----------------------------|----------------------------|-------|--------|
| En colonnes : Q9R2 DELEGUE | | | | |
| Q2\Q9R2 | Délé/Sup | NDélé | Total | % |
| Ne veut pas participer au CCJ | -- 25 23.8%V 39.1%H | ++ 39 37.9%V 60.9%H | 64 | 30.80% |
| Participera peut-être au CCJ | . 20 19.0%V 44.4%H | . 25 24.3%V 55.6%H | 45 | 21.60% |
| Participera au CCJ (pour désigner les membres) | . 20 19.0%V 46.5%H | . 23 22.3%V 53.5%H | 43 | 20.70% |
| Participera au CCJ (en tant que membre) | +++ 40 38.1%V 71.4%H | --- 16 15.5%V 28.6%H | 56 | 26.90% |
| Total | 105 | 103 | 208 | 100 |
| % | 50.50% | 49.50% | 100 | |

De même, plus on est engagé dans une association en tant que responsable, plus on a envie de s'engager dans un CCJ.

²⁷ Dans la plupart des tableaux de tris croisés reproduits dans ce rapport, les chiffres sans indications de % sont des effectifs, les % indiqués sont soit verticaux (V), soit horizontaux (H) ; les « + » ou « - » sont des indications liées à un test statistique (le khi-deux) qui montre la significativité du chiffre de chaque case en plus ou en moins par rapport à la moyenne attendue.

Par contre, l'appartenance à un groupe n'influe pas sur la volonté de participer à un CCJ : que l'on soit organisateur dans le groupe ou simple participant, le résultat est le même, la volonté de participer au CCJ n'est pas plus forte que pour ceux qui n'en font pas partie.

Ce résultat pouvait provenir du fait que, parmi ceux qui ne font pas partie d'un groupe, on trouve des jeunes faisant partie d'associations (ce qui aurait faussé le résultat en masquant la réalité).

Et effectivement, si l'on ne tient compte que de la sous-population des jeunes ne faisant pas partie des associations, on s'aperçoit que l'appartenance à un groupe est presque à une grande influence sur la volonté de participer au CCJ (plus on fait partie d'un groupe, plus on a envie de participer au CCJ, notamment en tant que membre). Inversement, les jeunes les moins intégrés (ni association, ni groupe) sont proportionnellement les plus nombreux à ne pas vouloir participer à un CCJ.

| En Lignes : Q2 PARTICIPATION ACTIVE | | | | |
|---|--------------------------|--------------------------------|-------|--------|
| En colonnes : Q11 GROUPE ? | | | | |
| Q2\Q11 | Fait partie d'un groupe | Ne fait pas partie d'un groupe | Total | % |
| Ne veut pas participer au CCJ | - 7 22.6%V 20.6%H | + 27 42.9%V 79.4%H | 34 | 36.20% |
| Participera peut-être au CCJ | . 10 32.3%V 41.7%H | . 14 22.2%V 58.3%H | 24 | 25.50% |
| Participera au CCJ (pour désigner les membres) | 3 9.7%V 20.0%H | 12 19.0%V 80.0%H | 15 | 16.00% |
| Participera au CCJ (en tant que membre) | + 11 35.5%V 52.4%H | - 10 15.9%V 47.6%H | 21 | 22.30% |
| Total | 31 | 63 | 94 | 100 |
| % | 33.00% | 67.00% | 100 | |
| NOTA : ce tri croisé a été effectué sur la sous-population des jeunes non membres d'associations. | | | | |

Quelques autres conclusions ont pu être tirées de manière annexe. Par exemple, lorsque les enquêtés sont électeurs potentiels (inscrits sur les listes électorales), ils ont tendance à moins vouloir participer à la désignation (et notamment l'élection) des futurs membres d'un CCJ (11.6 %), alors que les mineurs (n'ayant pas encore le droit de vote) sont nettement plus intéressés (29 %). Il y a donc semble-t-il un rapport, dans les représentations des jeunes, entre la structure municipale légitime

(le Conseil Municipal) et la structure proposée (le CCJ) au travers du droit de vote anticipé que ce dernier permettrait.

La conclusion la plus importante à tirer de notre analyse reste cependant la nette confirmation de notre première hypothèse.

2. Hypothèse 2

RAPPEL DE L'HYPOTHESE : LE DROIT DE VOTE (18 ANS ET PLUS) PROVOQUE UNE RUPTURE DANS L'INTERET ET LA VOLONTE DE PARTICIPER A UN CCJ

Comme le montre le tableau ci-dessous, l'âge ne semble pas modifier la perception de l'utilité d'un CCJ (aucune différence significative). Si les moins de 18 ans sont proportionnellement plus nombreux à trouver le CCJ indispensable (Uti++), cette différence est compensée par ceux qui le trouvent très utile (Uti+).

| En Lignes : Q5SR2 AGE 18 | | | | | | |
|---------------------------|----------------|----------------|----------------|------------|-------|--------|
| En colonnes : Q1R UTILITE | | | | | | |
| Q5SR2Q1R | Uti++ | Uti+ | Uti | Inuti | Total | % |
| <18 | . 33 32.4%H | . 42 41.2%H | . 23 22.5%H | 4 3.9%H | 102 | 49.00% |
| >18 | . 26 24.5%H | . 49 46.2%H | . 26 24.5%H | 5 4.7%H | 106 | 51.00% |
| Total | 59 | 91 | 49 | 9 | 208 | 100 |
| % | 28.40% | 43.80% | 23.60% | 4.30% | 100 | |

Mais le tableau page suivante montre que les jeunes de plus de 18 ans sont deux fois plus nombreux que les mineurs à ne pas vouloir participer au CCJ (alors qu'ils en reconnaissent l'utilité) ; ceux qui veulent participer ne le conçoivent souvent que de façon active (en être membre). La volonté de participer est beaucoup plus forte chez les moins de 18 ans.

En explorant plus en détail ce qui se passe autour de 18 ans, on s'aperçoit, contrairement à ce qui était attendu dans l'hypothèse n°2, que ce n'est pas l'intérêt, mais le *désintérêt* pour le CCJ (la volonté claire de ne pas vouloir y participer) qui décroît fortement à 18 et 19 ans par rapport aux mineurs approchant de la majorité. Ce n'est que par la suite (après 20 ans), que l'intérêt décroît régulièrement (ou presque) jusqu'à 25 ans.

| En Lignes : Q2 PARTICIPATION ACTIVE | | | | |
|--|------------------|------------------|-------|--------|
| En colonnes : Q5SR2 AGE 18 | | | | |
| Q2\Q5SR2 | <18 | >18 | Total | % |
| Ne veut pas participer au CCJ | --- 21 20.6%V | +++ 43 40.2%V | 64 | 30.60% |
| Participera peut-être au CCJ | . 24 23.5%V | . 22 20.6%V | 46 | 22.00% |
| Participera au CCJ (pour désigner les membres) | ++ 28 27.5%V | -- 15 14.0%V | 43 | 20.60% |
| Participera au CCJ (en tant que membre) | . 29 28.4%V | . 27 25.2%V | 56 | 26.80% |
| Total | 102 | 107 | 209 | 100 |
| % | 48.80% | 51.20% | 100 | |

Ainsi, notre hypothèse de départ n'est pas complètement vérifiée : si l'intérêt pour le CCJ décroît effectivement de 18 à 25 ans, on n'observe pas la rupture attendue à la majorité, c'est-à-dire lorsque vient le droit de vote.

3. Hypothèse 3

RAPPEL DE L'HYPOTHESE : ENTRE 15 ET 25 ANS, PLUS ON AVANCE EN AGE, MOINS L'INTERET AU CCJ EST GRAND

Si l'on se borne à la perception générale qu'ont les jeunes sur l'idée d'un CCJ dans leur commune (perception d'une plus ou moins grande utilité d'une telle structure), l'analyse des résultats ne permet pas d'observer des différences significatives selon l'âge. Le groupe d'enquêteurs en est même arrivé à se demander si la question concernant l'utilité du CCJ²⁸ a été bien formulée (le refuge dans la réponse centrale a empêché une finesse d'analyse).

Par contre, la volonté de participer à un éventuel CCJ apporte des résultats beaucoup plus significatifs : plus on avance en âge, moins la participation est souhaitée ; on observe notamment une chute brutale vers 20 ans (avec un petit regain d'intérêt ensuite). Pour les plus âgés (22-25 ans), soit on ne participe pas du tout, soit on veut être élu.

²⁸ Voir questionnaire (question 1) en annexe C.

| En Lignes : Q2 PARTICIPATION ACTIVE | | | | | | | |
|--|----------------|----------------|---------------|------------------|-----------------|-------|--------|
| En colonnes : Q5SR3 AGE | | | | | | | |
| Q2\Q5SR3 | 15 | 16-17 | 18-19 | 20-21 | 22-25 | Total | % |
| Ne veut pas participer au CCJ | -- 8 17.4%V | . 13 23.2%V | - 5 15.6%V | +++ 22 52.4%V | ++ 16 48.5%V | 64 | 30.60% |
| Participera peut-être au CCJ | . 9 19.6%V | . 15 26.8%V | . 9 28.1%V | . 7 16.7%V | . 6 18.2%V | 46 | 22.00% |
| Participera au CCJ (pour désigner les membres) | . 12 26.1%V | . 16 28.6%V | . 9 28.1%V | . 6 14.3%V | --- 0 0.0%V | 43 | 20.60% |
| Participera au CCJ (en tant que membre) | . 17 37.0%V | . 12 21.4%V | . 9 28.1%V | . 7 16.7%V | . 11 33.3%V | 56 | 26.80% |
| Total | 46 | 56 | 32 | 42 | 33 | 209 | 100 |
| % | 22.00% | 26.80% | 15.30% | 20.10% | 15.80% | 100 | |

Les enquêteurs n'ont pas souhaité se limiter à la volonté exprimée par les jeunes de participer à un CCJ. Certaines questions permettaient de pousser plus loin l'investigation : les enquêtés ont-ils déjà des revendications ? Ont-ils déjà réfléchi aux problèmes de leur commune, aux manques ? Ont-ils déjà des projets qu'ils souhaitent réaliser ?

L'analyse des tris croisés montre que l'âge n'a pas d'influence sur le fait d'avoir à propos du CCJ des idées spontanées. Le temps de la réflexion était donnée au moment de l'entretien : après réflexion, là non plus, pas de corrélation significative entre l'âge et le fait d'avoir des préoccupations, des projets qui tiennent à coeur, qui ont fait l'objet d'une réflexion ou d'une critique et qui concernent la commune.

Au passage, quelques tris croisés « sauvages » (non prévus dans le cadre strict de la validation de l'hypothèse) ont permis de confirmer les résultats plus généraux d'autres enquêtes faites par l'INSEE, notamment concernant la participation associative : plus on avance en âge, moins on fait partie d'une association, par contre on devient de plus en plus responsable (à partir de 20 ans à Soultz, on trouve plus de deux fois plus de responsables associatifs que chez les plus jeunes).

En fin de compte, notre hypothèse se trouve confirmée (malgré des nuances quant au type de participation au CJJ) : globalement, plus on avance en âge, moins on s'intéresse à un CCJ. Ce qui ne signifie pas que l'intérêt des plus âgés soit nul.

4. Hypothèse 4

RAPPEL DE L'HYPOTHESE : PLUS L'ORIGINE SOCIALE S'ELEVE, PLUS L'INTERET AU CCJ EST FORT

Contrairement à nos attentes et comme le montre la tableau suivant, plus la catégorie sociale est basse, plus l'enthousiasme pour un éventuel CCJ est fort. Pour les cadres supérieurs, on constate un enthousiasme plus mitigé (certains pourront dire « maîtrisé »).

Le même constat reste valable quant au niveau d'études du père : quand le père n'a pas de diplôme, l'utilité du CCJ est ressentie de façon plus forte que lorsque le père a un diplôme élevé. Plus le niveau de diplôme est bas, plus l'enthousiasme est fort.

| En Lignes : Q21R PROFESSION PERE | | | | | | |
|----------------------------------|----------------|----------------|----------------|-------------|-------|--------|
| En colonnes : Q1R UTILITE | | | | | | |
| Q21R\Q1R | Uti++ | Uti+ | Uti | Inuti | Total | % |
| Art / Comm / Chefs d'Entreprise | . 3 15.8%H | . 10 52.6%H | 4 21.1%H | 2 10.5%H | 19 | 9.40% |
| Cadres supérieurs | 2 14.3%H | . 6 42.9%H | 6 42.9%H | 0 0.0%H | 14 | 6.90% |
| Cadres moyens | . 12 25.0%H | . 18 37.5%H | . 15 31.3%H | 3 6.3%H | 48 | 23.60% |
| Employés | . 7 26.9%H | . 14 53.8%H | . 4 15.4%H | 1 3.8%H | 26 | 12.80% |
| Ouvriers | + 33 34.4%H | . 42 43.8%H | . 19 19.8%H | 2 2.1%H | 96 | 47.30% |
| Total | 57 | 90 | 48 | 8 | 203 | 100 |
| % | 28.10% | 44.30% | 23.60% | 3.90% | 100 | |

La volonté de participer activement à un CCJ suit une logique presque identique puisque l'on retrouve une forte motivation chez les fils et filles d'ouvriers (ainsi que ceux dont les parents n'ont pas de diplômes)

Mais les résultats sont à nuancer comme le confirme le tableau ci-dessous. Les enfants des cadres moyens sont eux aussi très attirés par ce nouveau type de structure de concertation avec les jeunes, surtout pour y participer activement (en tant que membre). Ce sont les enfants d'employés qui semblent le plus réticents et qui montrent le moins d'intérêt.

| En Lignes : Q2 PARTICIPATION ACTIVE | | | | | | | |
|--|---------------|-------------|----------------|----------------|----------------|-------|--------|
| En colonnes : Q21R PROFESSION PERE | | | | | | | |
| Q2\Q21R | A/C/CE | Cad+ | Cadmoy | Employé | Ouvrier | Total | % |
| Ne veut pas participer au CCJ | . 8 42.1%V | 4 28.6%V | . 15 30.6%V | . 12 46.2%V | - 23 24.0%V | 62 | 30.40% |
| Participera peut-être au CCJ | 7 36.8%V | 5 35.7%V | . 9 18.4%V | . 5 19.2%V | . 19 19.8%V | 45 | 22.10% |
| Participera au CCJ (pour désigner les membres) | 2 10.5%V | 2 14.3%V | . 9 18.4%V | . 4 15.4%V | . 24 25.0%V | 41 | 20.10% |
| Participera au CCJ (en tant que membre) | . 2 10.5%V | 3 21.4%V | . 16 32.7%V | . 5 19.2%V | . 30 31.3%V | 56 | 27.50% |
| Total | 19 | 14 | 49 | 26 | 96 | 204 | 100 |
| % | 9.30% | 6.90% | 24.00% | 12.70% | 47.10% | 100 | |

Les résultats sont également à nuancer : les tests statistiques montrent qu'ils sont peu significatifs. Cependant, par rapport à notre hypothèse de départ, nous pouvons allègrement affirmer qu'elle s'est révélée complètement fautive et qu'il ne faudra en aucun cas négliger les fils d'ouvriers qui, non seulement sont enthousiastes et prêts à participer à ce genre d'initiative, mais en plus représentent près de la moitié des jeunes habitants de Soultz !

5. Hypothèse 5

RAPPEL DE L'HYPOTHESE : PLUS L'ORIGINE SOCIALE S'ELEVE, PLUS LES PREOCCUPATIONS (A PROPOS DES THEMES A ABORDER AU SEIN DU CCJ) SONT D'ORDRE GENERAL

De toutes les hypothèses, c'est sans doute la cinquième qui a été la plus difficile à analyser. Les questions correspondantes ont fait l'objet de nombreux remaniements avant la version définitive du questionnaire, et il n'est pas impossible que des faits concrets, locaux et/ou récents, aient influencé significativement les réponses des enquêtés en masquant les différences sociales.

Pour certaines questions, les groupes sociaux penchent tous vers l'intérêt général, avec un pic pour les cadres supérieurs. Pour d'autres, on constate une prédominance pour le local.

A titre d'exemple, le tableau page suivante montre qu'entre choisir de partir loin avec « Médecins sans frontières » et s'occuper localement des « restos du coeur » à Soultz, les enfants des cadres supérieurs mais également ceux des ouvriers se distinguent dans leur choix par rapport à la courbe logiquement attendue si l'hypothèse était totalement vérifiée.

| En Lignes : Q17R SOLIDARITE | | | | | | | |
|------------------------------------|----------------|---------------|----------------|----------------|----------------|-------|--------|
| En colonnes : Q21R PROFESSION PERE | | | | | | | |
| Q17R\Q21R | A/C/CE | Cad+ | Cadmoy | Employé | Ouvrier | Total | % |
| Resto | . 10 55.6%V | . 6 42.9%V | . 33 67.3%V | . 20 80.0%V | . 64 66.7%V | 133 | 65.80% |
| MSF | . 8 44.4%V | . 8 57.1%V | . 16 32.7%V | . 5 20.0%V | . 32 33.3%V | 69 | 34.20% |
| Total | 18 | 14 | 49 | 25 | 96 | 202 | 100 |
| % | 8.90% | 6.90% | 24.30% | 12.40% | 47.50% | 100 | |

Tout se passe comme si les ouvriers à Soultz étaient d'un niveau social plus élevés que les employés : le contexte local, et notamment l'importance des mines avec leur société particulière, ne semble pas étranger à cet état de fait.

De manière générale, une constante reste acquise pour toutes les questions (sauf celle sur la pauvreté²⁹) : les enfants des cadres supérieurs sont proportionnellement toujours nettement plus nombreux à choisir l'intérêt général et le « lointain » à

²⁹ Voir question 19 dans le questionnaire en annexe C.

l'intérêt particulier et le « local » ; sur la question de la pauvreté, la progression est inversée.

D'autres tris croisés, que l'on peut corrélérer avec l'origine sociale, ont permis de déterminer que : plus la filière envisagée est élevée et longue, plus les enquêtés choisissent les thèmes généraux et sont plus attirés par les enjeux mondiaux ; de même, plus l'origine sociale s'élève et plus les jeunes ont déjà des préoccupations à soumettre à une éventuelle structure d'expression et de participation.

Ainsi, une certaine corrélation entre origine sociale et préoccupations d'ordre général ou d'ordre particulier et local a pu être mise en évidence, dans laquelle les enfants des cadres supérieurs se détachent nettement des autres groupes sociaux. Cependant cette affirmation est à nuancer selon les questions étudiées.

6. Autres résultats

Un certain nombre de tris croisés ont été effectués à la demande du groupe d'enquêteurs et ont dépassé le cadre strict de l'analyse prévu par notre enquête. Ils ont permis notamment de mieux préparer les propositions faites aux acteurs sociaux de Soultz³⁰. En voici les résultats bruts.

Il ne semble pas exister de corrélation entre l'âge et le mode de désignation souhaité. La grande majorité des jeunes interrogés se déclarent pourtant pour l'élection, notamment les 15-19 ans. Le volontariat l'emporte chez les 24-25 ans.

La majorité des jeunes est pour l'élection (tri à plat). Moins on fait partie d'un groupe ou d'une association, plus on est pour des élections (et moins on est pour le volontariat).

Les responsables d'associations sont le moins favorables aux élections. Ce sont eux aussi qui font le moins partie de groupes (hormis l'association). La participation à un groupe est variée. Néanmoins 31 jeunes sur 209 sont dans un groupe et pas dans une association, soit 15 % des jeunes interrogés.

Quelle que soit la situation du jeune (scolaire, étudiant, chômeur, etc.), la perception de l'utilité d'un éventuel CCJ n'est pas plus faible ou plus importante. Il en va de même pour la volonté d'y participer.

La volonté de participation n'a pas d'influence significative sur le choix de la commission.

Globalement l'âge n'influe pas sur le choix entre traiter des problèmes généraux ou locaux et particuliers, sauf pour les 22-25 ans plus touchés par les problèmes locaux ; cela aurait pu provenir d'une influence sociale, mais les plus âgés restés à Soultz ne sont pas d'origine sociale plus modeste que les autres, bien au contraire.

La moitié des jeunes ne savent pas de prime abord quoi proposer ou défendre au sein d'un éventuel CCJ.

Les jeunes déjà membres d'une association ont plus d'idées que ceux qui ne le sont pas. Les préoccupations des plus jeunes (15-17 ans) vont essentiellement vers les sports et loisirs.

C. CONCLUSIONS

Une fois de plus, les résultats d'une enquête montrent que les connaissances préalables des chercheurs ne correspondent pas toujours à la réalité observée. C'est

³⁰ Voir chapitre V : « PROPOSITIONS D'ACTIONS »

le propre de l'enquête de corroborer, mais aussi parfois d'infirmer les hypothèses de départ.

Ainsi, comme nous le supposions, la volonté de participer à une structure de participation sociale de type « Conseil Communal de la Jeunesse » est proportionnelle à l'engagement actuel ou passé des jeunes au sein d'autres structures de participation sociale (dans le domaine associatif, scolaire, ou de manière plus informelle encore, dans un groupe).

Contrairement à nos attentes, cette différenciation n'est cependant pas sociale : en effet, la volonté d'engagement n'est pas proportionnelle à l'origine sociale, et c'est dans le milieu ouvrier que l'on trouve le plus fort enthousiasme pour une telle initiative et la volonté la plus affirmée d'y participer activement (ainsi que chez les cadres moyens), même si le type de préoccupations reste socialement différencié : plus abstrait et lointain (ou universel) chez les cadres supérieurs ; un peu plus local et concret dans les autres catégories. La modalité de désignation souhaitée est majoritairement l'élection, notamment chez les jeunes issus du milieu ouvrier (et qui représentent à eux seuls près de la moitié des enquêtés, et, comme l'a montré l'étude INSEE, également près de la moitié des hommes actifs ayant un emploi à Soultz).

La volonté de participer à un conseil communal de la jeunesse dépend aussi fortement de l'âge : globalement, plus l'âge augmente (entre 15 et 25 ans), plus l'intérêt décroît, à cette nuance près que la part des plus âgés intéressée par l'initiative, quoique moins importante que dans les autres tranches d'âge, se révèle la plus encline à s'engager très activement (et notamment au travers d'une modalité de désignation peu choisie par les plus jeunes : le volontariat).

Enfin, l'hypothèse selon laquelle l'obtention du droit de vote à la majorité entraînerait une brutale baisse d'intérêt pour le Conseil Communal de la Jeunesse s'est révélée fautive : on observe même un certain regain d'intérêt (dû peut-être à cette période privilégiée de sensibilisation civique) qui pourtant retombe très vite et brutalement à 20-21 ans.

Ces quelques résultats serviront sans doute à faire quelques petits pas dans la compréhension des comportements des jeunes face aux structures de participation sociale que leur proposent les collectivités locales.

Rappelons aussi que cette modeste enquête devait servir au groupe de stagiaires, en tant qu'animateurs professionnels, à faire des propositions concrètes aux différents acteurs de la commune dans la perspective de la mise en place d'une structure de concertation, propositions qui tiendraient compte des résultats de l'enquête. Le résultat brut du travail de chaque stagiaire est exposé ci-après sous la forme de propositions d'actions plus ou moins élaborées.

**LISTE DES COMMUNES HAUT-RHINOISES
ayant un CONSEIL DE JEUNES en activité**

| | |
|----------------------|-----------------------|
| BUHL | PFASTATT |
| CERNAY | RIEDISHEIM |
| ETEIMBES | RIXHEIM |
| HORBOURG-WIHR | ROUFFACH |
| HUNINGUE | SAINT-LOUIS |
| JUNGHOLTZ | SEPPOIS-LE-BAS |
| KINGERSHEIM | SOULTZ |
| LANDSER | SOULTZMATT |
| LIEPVRE | THANN |
| MASEVAUX | TURCKHEIM |
| MULHOUSE | UNGERSHEIM |
| MUESPACH | VILLAGE-NEUF |
| MUNSTER | WINTZENHEIM |
| PFAFFENHEIM | |

**LISTE DES COMMUNES HAUT-RHINOISES
ayant eu mais n'ayant plus de conseil de jeunes**

| | |
|--------------------|---------------------|
| ALTKIRCH | HUNINGUE |
| AUBURE | INGERSHEIM |
| BANTZENHEIM | LIEPVRE |
| COLMAR | ORBEY |
| DANNEMARIE | OSENBACH |
| FRELAND | RICHWILLER |
| HABSHEIM | WALDIGHOFFEN |

**LISTE DES COMMUNES HAUT-RHINOISES
ayant un conseil de jeunes en cours de préparation**

| | |
|-----------------------------|-----------------------|
| COLMAR | KUNHEIM |
| DITRICT de HUNSBACH | LIEPVRE |
| DITRICT de la DOLLER | RIQUEWIHR |
| FLAXLANDEN | THANN |
| GUEBWILLER | VOEGLINSHOFFEN |
| KAYSERSBERG | WITTENHEIM |

LISTE ETABLIE PAR LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
POUR LA RENCONTRE DEPARTEMENTALE DU 5 JUIN 1996 - Mise à jour 1er septembre 1996

LISTE DES PARTICIPANTS A LA RENCONTRE

| NOM | ORGANISME REPRESENTE | FONCTION |
|----------------------|---|--|
| AKERKI Majda | Boug'ta galère - Colmar | Animatrice de l'association |
| ALVIANI Patrick | Commune de Horbourg-Wihr section de Wihr | Maire délégué |
| AQROUANE Nadia | Boug'ta galère - Colmar | Trésorière et animatrice |
| BANDINELLI Jean-Paul | Commune de Kembs | Adjoint chargé de la Vie Associative et de l'Animation des Jeunes |
| BASRAOUI Bouchra | Boug'ta galère - Colmar | Animatrice de l'association |
| BEAUD Philippe | FDMJC Haut-Rhin | Animateur inter-communal SIVOM Rhin-Sud |
| BEHOUT Farid | Club Melting Pot (Thann) | Membre de l'association |
| BELFQIRA Smaïl | ASCIN - Centre la Rotonde Rixheim | Animateur Jeunes |
| BELLILI Tahar | Au titre de la DDJS 68 | Membre de l'organisation |
| BENKACI Bachir | Centre Culturel et de Loisirs des Coteaux | Animateur Jeunes |
| BENOIT Anne | Au titre de la DDJS 68 | Rédaction des actes |
| BERNARD Charles | Ville de Colmar - Service Prévention et Insertion Sociale | Chef de projet contrat d'agglomération |
| BLEGER Jean | Commission nationale 2 nd degré OCCE | Formateur |
| BONAMINIO Gino | Comité Départemental de Judo 68 | Chargé de mission |
| BRAUN Thierry | Jeunesse Ouvrière Chrétienne - JOC 68 | Accompagnateur |
| BRIBECHE Fatah | Conseil Consultatif des Jeunes Mulhouse | Attaché de presse |
| BUTTIGHOFFER Jean | Mairie de Riquewihr | Adjoint au Maire |
| CERCE Marie-Louise | Mairie de Village-Neuf | Employée à la Mairie |
| CHALI Anouar | Centre Social et Familial de Wittenheim | Membre jeune |
| CHAVIGNAT Roger | Association Val-Contacts - Munster | Président |
| CHERAY Christian | Commune de Buhl | Conseiller Municipal - Délégué au conseil municipal des jeunes |
| CHRISTEN Anne | Mouvement Rural de Jeunesse Chrétienne | Animatrice |
| COLAS Christian | CSC - Porte du Miroir - Mulhouse | Directeur |
| COLEIRO Paul | Association d'Action Educative - Colmar | Vice-président de l'association - Conseiller Municipal à Issenheim |
| CUCCU Emily | Commune de Pfaffenheim | Présidente du Conseil Municipal des Jeunes |
| DANGELSER Marius | Collège L.Herr - Altkirch | Principal adjoint |
| DECHERF Michel | Fédération des centres sociaux 68 | Délégué fédéral |
| DENUX André | Inspection Académique du Haut-Rhin | Chargé de mission |
| DERENTY Delphine | Centre Social et Familial Wittenheim | Animatrice |
| DESPRES Frédéric | Centre Socioculturel de Thann | Animateur |
| DHUME Jean | Mairie de Kaysersberg | Adjoint à la Jeunesse |
| DHUME Simone | Collège de Wintzenheim | Principale adjointe MJC de Kaysersberg |
| DURR Lucienne | MJC Drouot - Mulhouse | Directrice |
| DUVAL Dominique | Commune de Kunheim | Adjoint au Maire |
| EHRET Pierre | Mairie de Mulhouse | Directeur du Service Jeunesse |
| EL ACHIR Nadia | Boug'ta galère - Colmar | Animatrice de l'association |
| EL AOUFIR Ayat | Association La Ruche Mulhouse | Educateur - Chef de service |
| FERENCZI Claudette | Ecole Anne Frank - Colmar | Inspecteur de l'Education Nationale Colmar II |
| FERREIRA Fabienne | Ville de Colmar - Service Prévention et Insertion Sociale | Médiatrice jeunes |
| FUCHS Adolphe | Fédération Départementale des MJC | Animateur |
| GABIER Michel | Ville d'Altkirch | Responsable du Service des Sports |
| GISSINGER Dominique | Association des Maires du Haut-Rhin | Vice-Présidente - Maire de Rosenau |

| | | |
|----------------------|---|--|
| GRASSI Corinne | Centre Européen de la Jeunesse - Conseil de l'Europe | Animatrice |
| GRUNWALD Bernard | Direction Départementale Jeunesse et Sports 68 | Directeur Départemental |
| GUNES Layla | Wittenheim - Wittelsheim | Chef de projet |
| GUNTZ Michel | Ministère de la Justice - PJJ | Directeur Départemental |
| HEMEDINGER Yves | Ville de Colmar | Conseiller Municipal |
| HORNY Nathalie | Centre Socioculturel J.Wagner | Animatrice |
| HURLIN Christophe | Conseil Consultatif des Jeunes de Saint-Louis | Membre |
| ICHTERS Luc | Fédération Départementale des Foyers-Clubs du Haut-Rhin | Animateur départemental |
| IDIRI Amar | CSC Porte du Miroir - Mulhouse | Coordination secteur enfants-jeunes - membre du conseil d'administration |
| JODRY Claire | Association NATIONALE des Conseils d'Enfants et de Jeunes | Directrice |
| JOLY Jérôme | Jeunesse Ouvrière Chrétienne 68 | Objecteur de conscience |
| KELLER Thierry | Fédération Départementale des MJC | Animateur jeunesse intercommunal - district de la vallée de Hundsbach |
| KHASSASSE Brahim | Centre « La Rotonde » - Rixheim | Membre jeune |
| KLAI Chaker | Ville de Colmar - CSC Florimont Bel-Air | Animateur |
| KOEBEL Michel | DDJS 68 | Conseiller |
| KOEHL Arnaud | Jeunesse Ouvrière Chrétienne 68 | Permanent |
| KOHLER Geneviève | Mairie de Mulhouse | Conseillère Municipale déléguée à la Jeunesse |
| KRUST Christophe | Mouvement Rural de Jeunesse Chrétienne | Animateur responsable départemental |
| KUBLER Etienne | CREA Kingersheim | Animateur |
| LEFRANC Brigitte | Wittenheim - Wittelsheim | Chef de projet |
| LELO Martin | Association Thémis Haut-Rhin | Chargé de mission |
| LEMASSON Marie-Odile | Mairie de Kingersheim | Adjointe chargée de l'Enfance |
| LEMOINE Frédéric | Maison Pour Tous - Pfstatt | Animateur |
| LEROY Isabelle | Conseil Municipal des Enfants - Thann | Animatrice - Coordinatrice |
| LIAU Astrid | ANACEJ Alsace | Animatrice Ville de Schiltigheim |
| MAFFESSOLI Murielle | Observatoire Régional de l'Intégration | Chargée d'étude |
| MANGIN Dominique | CSC Lavoisier - Mulhouse | Conseillère ESF |
| MARCHAND Blandine | Mission Contrat de Ville - Mairie de Mulhouse | Adjointe à la chef de mission Contrat de Ville |
| MASSAUX Olivier | Centre socio-culturel Bel Air - Mulhouse | Responsable service Jeunesse |
| MEYER Christophe | Centre Social et Familial Wittenheim | Animateur secteur Jeunesse |
| MEYER Raymond | District de la vallée de Hundsbach | Vice Président chargé du secteur de l'Animation |
| MEYER Véronique | FDMJC - MJC espace jeunes de Kaysersberg | Animatrice |
| MILESI Philippe | Union Fédér. des Centres de Vacances | Délégué Régional Alsace |
| MOKRY Hossein | Fonds d'Action Sociale Alsace | Chargé de mission |
| MOUBTAKIR Saïd | Centre Social et Familial Wittenheim | Membre |
| MULLER David | Centre Social et Familial Wittenheim | Directeur |
| NOBILLAUX Laurent | Observatoire Régional de l'Intégration | Chargé d'études |
| OMEYER Jean-Paul | Mairie de Cernay | Adjoint au Maire |
| OGER Ghislaine | Ville de Colmar - service Prévention et Insertion Sociale | Rédactrice |
| PEYRETON Christine | Centre Socioculturel de Cernay | Animatrice |
| QUIJADA Antonio | Centre Socioculturel Europe - Colmar | Animateur |
| RAGUE | Centre Socioculturel de Cernay | Animatrice |
| RAUSCHER Thierry | FDMJC Kaysersberg | Membre conseil de Maison |
| REIBEL Charles | Mairie de Sainte-Marie-aux-Mines | Adjoint chargé des Affaires Scolaires |
| RICCIUTI Robert | Fédération Départementale des MJC | Directeur |

| | | |
|------------------------|--|---|
| RIFF Frédéric | Conseil Consultatif des Jeunes | Conseiller |
| RINCKER Marinette | Mairie de Hésingue | 1er Adjoint chargée du Social |
| RISSER Chantal | Mairie de Mulhouse | Adjointe à la Jeunesse |
| RITTER Séverine | Conseil Municipal des Jeunes de Pfaffenheim | Secrétaire, animatrice |
| ROBUSCHI Luc | CEMEA Alsace | Responsable Formation |
| ROTH Brigitte | Mairie de Wickerschwihr | Adjoint au Maire chargée des Affaires Sociales |
| ROUBERIOU Jocelyne | MJC Drouot - Mulhouse | Animatrice - Responsable du secteur Enfants |
| ROUX Céline | FDMJC Kaysersberg | Membre du Conseil de Maison |
| SAENGER Martine | Wittenheim - Wittelsheim | Chef de projet |
| SANCHEZ Christophe | Mairie de Hegenheim | Conseiller Municipal |
| SAUMON Sandrine | Association Val-Contacts - Munster | Membre du Conseil d'Administration |
| SCHICCA Daniel | Ville de Saint-Louis Association Jeunese et Loisirs | Adjoint au Maire délégué à l'animation et à la jeunesse |
| SCHILDKNECHT Jean-Luc | Mairie d'Illzach | Adjoint chargé des Affaires Scolaires et de la Politique de la Jeunesse |
| SCHLIENGER Philippe | Mairie de Kingsheim | Directeur du CREA |
| SCHMITT Arlette | Commune de Buhl | Conseillère Municipale déléguée CCJ |
| SCHMITT Vincent | Ville de Colmar - service Prévention et Insertion Sociale | Médiateur Jeunes |
| SCHOTT Cyrille | Préfecture du Haut-Rhin | Préfet |
| SETHURAMAN Kaneson | MJC Lutterbach | Animateur jeunes |
| SIRY Romain | Municipalité de Pfaffenheim | Maire |
| SPINDLER Cynthia | Commune de Kunheim | Conseillère Municipale |
| STIRNEMANN Georges | Ville de Colmar | Directeur des Affaires Sociales |
| STRAUMANN Antoinette | Mairie de Munster | Adjointe chargée de l'Enfance et de la Jeunesse |
| TAUREL Max | Municipalité de Zillisheim | 3ème Adjoint au Maire |
| TETARD Françoise | CNRS | Ingénieur d'Etudes |
| THERET Marie-Nicole | Association Val-contacts - Munster | Directrice de l'Espace Enfance |
| THEUREZ Bernard | Mairie de Landser | Adjoint Culture et Sport |
| TRAWALTER Geneviève | Ville d'Ensisheim | Adjoint administratif |
| TROMMER Bernadette | Conseil Départemental des Mouvements et Institutions de Jeunesse | Membre |
| VENTURINI Séverine | Conseil National de la Vie Lycéenne - Lycéenne à A.Schweitzer - Mulhouse | Membre suppléant du CNVL pour l'Alsace |
| WALTER Jérémie | CMJ Pfaffenheim | Membre Jeune |
| WERSINGER Jean-Jacques | Ville de Thann | Adjoint au Maire |
| WILLMANN Jean-louis | Colmar Hand Ball Club Maison du Lycéen de Sélestat | Président des jeunes Conseiller d'Education |
| WINNLEN Marie-Estelle | Conseil Municipal des Jeunes de Ungersheim | Coordinatrice |
| WITTMANN Michelle | Ville de Saint-Louis | Fonctionnaire territoriale au service Culturel / Jeunesse |
| ZIEGLER Jean | USEP Haut-Rhin | Délégué Départemental |
| ZIMMER Claude | ASCIN Centre « La Rotonde » à Rixheim | Directeur |

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| PREFACE..... | 3 |
| INTERVENTIONS..... | 5 |
| MONSIEUR BERNARD GRUNWALD | 5 |
| MONSIEUR MARC SCHITTLY | 6 |
| MONSIEUR CHARLES BUTTNER..... | 7 |
| MADAME DOMINIQUE GISSINGER..... | 9 |
| MONSIEUR FRANÇOIS BARTHELME | 12 |
| MONSIEUR CYRILLE SCHOTT | 13 |
| LA PARTICIPATION DES JEUNES DANS LE HAUT-RHIN : ETAT DES LIEUX | 17 |
| MONSIEUR BERNARD GRUNWALD | 21 |
| ATELIER 1 : LE DIALOGUE ENTRE LES JEUNES ET LES ELUS..... | 23 |
| ATELIER 2 : LA MISE EN PLACE D'UNE STRUCTURE DE PARTICIPATION DES JEUNES | 27 |
| ATELIER 3 : LA FORMATION DES JEUNES ET DES INTERVENANTS..... | 29 |
| INTERVENTION DE CLAIRE JODRY, DIRECTRICE DE L'ANACEJ | 33 |
| MADAME FRANÇOISE TETARD, HISTORIENNE : EXTRAITS D'ARTICLES..... | 41 |
| MONSIEUR THOMAS GUTHMANN : CLOTURE..... | 55 |
| ANNEXES..... | 57 |
| « VERS L'EDUCATION NOUVELLE » N°469 - MARS-AVRIL 1995 : EXTRAIT | 58 |
| « AGORA - DEBATS/JEUNESSE » N°2 - 3E TRIMESTRE 1995 : EXTRAIT | 62 |
| UN CONSEIL COMMUNAL DE LA JEUNESSE A SOULTZ - SEPTEMBRE 1995 : EXTRAITS | 67 |
| LISTE DES CONSEILS D'ENFANTS ET DE JEUNES DU HAUT-RHIN - JUIN 1996..... | 78 |
| LISTE DES PARTICIPANTS A LA JOURNEE | 79 |
| SOMMAIRE | 82 |